



2019

RAPPORT
DÉVELOPPEMENT
DURABLE

CONSEIL RÉGIONAL DES PAYS DE LA LOIRE



Région
PAYS DE LA LOIRE

© Région des Pays de la Loire / Ouest Médias



2019



ACCELERER LA TRANSITION ECOLOGIQUE

Répondre au défi climatique appelle une réponse collective des entreprises, des habitants et bien entendu des pouvoirs publics. Mais l'écologie est aussi une opportunité de développement pour nos territoires et notre économie locale.

C'est la vision résolument positive et concrète de l'écologie portée par la Région des Pays de la Loire.

Préservation de la richesse de notre biodiversité, de notre faune, de notre flore et de nos paysages qui forgent notre identité et notre attractivité ; reconquête de la qualité de nos cours d'eau, renforcement de l'équité territoriale, développement des nouvelles mobilités, soutien à la transition énergétique, à l'innovation technologique et aux nouveaux leviers de la croissance verte, ... Tels sont les défis auxquels les Pays de la Loire sont confrontés et que nous devons relever collectivement.

Cette nouvelle édition du Rapport développement durable traduit ainsi l'ambition et surtout les actions concrètes menées par l'ensemble des services de la Région des Pays de la Loire, en étroite collaboration avec les acteurs du territoire.

Bonne lecture à tous.

Christelle MORANÇAIS
Présidente du Conseil régional
des Pays de la Loire

SOMMAIRE

La lutte contre le changement climatique en Pays de la Loire	6
La préservation de la biodiversité, des milieux, des ressources	12
La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations	18
L'épanouissement de tous les êtres humains	28
La transition vers une économie circulaire	42

INTRODUCTION

En vertu de l'article L 110-1 du Code de l'environnement, les espaces, ressources et milieux naturels terrestres et marins, les sites, les paysages diurnes et nocturnes, la qualité de l'air, les êtres vivants et la biodiversité font partie du patrimoine commun de la nation. Ce patrimoine génère des services écosystémiques et des valeurs d'usage. Dès lors, leur connaissance, leur protection, leur mise en valeur, leur restauration, leur remise en état, leur gestion, la préservation de leur capacité à évoluer et la sauvegarde des services qu'ils fournissent sont d'intérêt général et concourent à l'objectif de développement durable qui vise à satisfaire les besoins de développement et la santé des générations présentes sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs. L'objectif de développement durable est recherché, de façon concomitante et cohérente, grâce aux cinq engagements suivants :

1

LA LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE

2

LA PRÉSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ, DES MILIEUX, DES RESSOURCES AINSI QUE LA SAUVEGARDE DES SERVICES QU'ILS FOURNISSENT ET DES USAGES QUI S'Y RATTACHENT

3

LA COHÉSION SOCIALE ET LA SOLIDARITÉ ENTRE LES TERRITOIRES ET LES GÉNÉRATIONS

4

L'ÉPANOUISSEMENT DE TOUS LES ÊTRES HUMAINS

5

LA TRANSITION VERS UNE ÉCONOMIE CIRCULAIRE

Conformément à l'article 255 de la loi n°2010-788 portant sur l'engagement national pour l'environnement, la Région des Pays de la Loire présente dans ce rapport une synthèse faisant état de la situation régionale et des politiques publiques mises en œuvre en matière de développement durable.

La lutte contre LE CHANGEMENT CLIMATIQUE EN PAYS DE LA LOIRE

61
PROJETS
SMILE

121 M€
POUR
LA FEUILLE DE ROUTE
SUR LA TRANSITION
ÉNERGÉTIQUE

100 000
LOGEMENTS RÉNOVÉS
DEPUIS 2016

11
STATIONS GNV*
EN FONCTIONNEMENT
* Gaz naturel véhicule

© Région Pays de la Loire / Ouest Médias

Le changement climatique est une réalité de plus en plus prégnante. Il représente l'un des défis majeurs du XXI^e siècle pour l'avenir des populations et des territoires de notre Région. Les études menées depuis des années par des équipes du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) ont pu démontrer les mécanismes dévastateurs qui sont à l'œuvre et les conséquences multiples à moyen et long terme. Le Conseil régional met aujourd'hui en œuvre sa feuille de route sur la transition écologique et énergétique issue de son rapport « Transition écologique, une ambition ligérienne » adopté en mars 2018.



Ce rapport décline 7 grands objectifs de l'action régionale :

- 1) Amplifier la croissance verte et faciliter la transition écologique des entreprises ;
- 2) Décarboner la production d'énergie et préserver la qualité de l'air ;
- 3) Accélérer la rénovation thermique du parc immobilier et engager une dynamique de construction durable ;
- 4) Encourager une économie circulaire ;
- 5) Faire des Pays de la Loire la 1^{re} région française dans le secteur de la mobilité durable ;
- 6) Reconquérir la qualité de l'eau et valoriser la Loire ;
- 7) Préserver et valoriser la biodiversité.

Par ailleurs le Conseil régional élabore ou a élaboré avec l'Etat plusieurs documents stratégiques dont le Schéma régional de cohérence écologique, le Schéma régional biomasse, le Schéma régional climat air énergie et le Plan ambition maritime.

LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE AU CŒUR DES POLITIQUES RÉGIONALES

La Feuille de route sur la transition écologique ancre ce sujet comme une priorité des politiques régionales et permet aux territoires, aux entreprises, aux associations, et aux Ligériens d'anticiper, d'affûter, de s'adapter voire d'en saisir les opportunités.

La Région a déjà engagé de nombreuses actions en la matière comme la Feuille de route pour la transition énergétique, la révision de sa stratégie d'achats, le Schéma régional de développement économique, d'innovation et

d'internationalisation, la Stratégie régionale agri-alimentaire, la Stratégie d'Investissement des Lycées, ou les politiques publiques de reconquête de la qualité de l'eau et de préservation de la biodiversité. Ces documents, adoptés à des moments différents, sont cohérents entre eux et la transition écologique y était explicite ou sous-jacente. Par ailleurs, la Région souhaite leur donner un nouvel élan en proposant des actions nouvelles. Ces actions permettront une meilleure mise en relief de l'ambition régionale sur la transition écologique et une articulation plus opérationnelle de l'ensemble de ses politiques pour les mettre au service de la croissance.

L'action de la Région s'articule autour de 7 ambitions majeures et les premières mesures suivantes ont été mises en place en 2019 :

- Concertation pour la création d'une Société d'économie mixte sur la croissance verte ;
- Organisation du premier Pays de la Loire Grandeur nature destiné à faire découvrir la biodiversité au plus grand nombre ;
- Adoption d'un plan Etat - Région pour la reconquête de la ressource en eau en Pays de la Loire ;
- Adoption du Plan de gestion des déchets et d'un plan économie circulaire, avec le soutien à des premières actions via un appel à projets ;
- Lancement d'une étude sur l'impact du changement climatique ;
- Dépôt d'un programme Life intégré Revers'eau ayant pour objectif de contribuer à la reconquête de la qualité de l'eau en région ;
- Signature de 4 Contrats de transition écologique.

RENFORCER LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE

La lutte contre le changement climatique passe par la maîtrise de l'énergie nécessaires aux habitants et entreprises des Pays de la Loire. La Feuille de route sur la transition énergétique adoptée en décembre 2016, à l'issue d'une importante concertation, porte l'ambition de tripler la production d'énergie renouvelable d'ici 2021 afin qu'elle représente 21% de l'énergie consommée sur notre territoire, de rénover 100 000 logements d'ici 2021 ou encore d'être la première Région en termes de mobilité alternative (électrique, GNV et bioGNV, hydrogène).

Cette feuille de route mobilisera 121 M€ s'ajoutant aux 71 M€ de fonds européens sur la période 2017-2020.

L'importante implication des partenaires et les engagements politiques permettent une mise en œuvre des mesures de la feuille de route à un rythme soutenu :



Entreprise de gestion et valorisation des déchets "Lilian Michon" à Aizenay (85),



Maison en bois de la société « Yes Maison » (49)

- **Le développement des énergies renouvelables** avec 6 nouveaux projets de méthanisation soutenus en 2019, le soutien au cluster Méthatlantique et la finalisation du Schéma régional biomasse avec l'Etat qui fixe des objectifs pour les années à venir ;
- **La poursuite de l'engagement de la Région pour la réhabilitation**

énergétique des bâtiments publics et des logements des particuliers avec près de 1 000 projets soutenus en 2019 ;

• **La structuration de l'action régionale sur les carburants alternatifs :**

- mobilité électrique avec l'installation des 37 bornes de recharge rapide financées par la Région aux syndicats départementaux d'énergie depuis 2017. La Région souhaite garantir un maillage équilibré et cohérent des bornes de recharges de véhicules électriques, l'interopérabilité et la mise en place d'une tarification homogène ;

- mobilité GNV (gaz naturel véhicule) : la Région a élaboré une proposition de maillage régional de stations publiques d'avitaillement qui vise l'implantation de 19 stations à l'horizon 2020. La Région a soutenu 2 stations d'avitaillement en 2019, à Ancenis et sur Mayenne Communauté, et une expérimentation d'achat de véhicules GNV par les transporteurs de marchandises, portant ainsi à 8 le nombre de stations d'avitaillement publiques ouvertes en Pays de la Loire ;



Nouvelles bornes de recharge électrique à Orvault (44)

- **L'accompagnement du développement de la filière hydrogène** au travers de sa « trajectoire Hydrogène » travaillée conjointement avec la CCIR et un collectif d'acteurs, qui a permis la mise en service en 2019 du Navybus Erdre. Forte de ce collectif, la Région a engagé en 2019 l'élaboration d'une Feuille de route régionale hydrogène, qui s'est appuyée sur une étude sur les opportunités de déploiement de l'hydrogène renouvelable en Pays de la Loire. La Région a d'ores et déjà soutenu 2 projets déposés à l'appel à projets Ademe 2019 Ecosystèmes de mobilité hydrogène : H2 Loire Vallée et H2Ouest.



Unité de méthanisation à la station d'épuration de la Chauvinière (72)

Après 3 ans de mise en œuvre, **la dynamique SMILE** - qui vise à déployer à grande échelle les systèmes énergétiques intelligents (ou *Smart grids*) - regroupe **61 projets** sur 5 grandes thématiques : mobilité durable, autoconsommation collective et bâtiment intelligent, flexibilité et smart territoires, données et maîtrise de l'énergie, smart lles. Les premiers projets ont été inaugurés cette année : la Marseillaise à Nantes (smart building et autoconsommation photovoltaïque), l'E-busway à Nantes (mobilité électrique et pilotage intelligent de la recharge) et le projet du groupe Gemo - Eram à Trignac (photovoltaïque en autoconsommation). Mais surtout en 2019, le showroom SMILE, espace de présentation des projets et des solutions développées par les entreprises, a été inauguré.



Lycée rénové avec installation de panneaux solaires à Angers (49)



Showroom SMILE

et le recrutement d'une animatrice et l'accueil des premières délégations ont eu lieu sur le second semestre 2019.

Au-delà, en 2019, l'intervention de la Région sur l'énergie s'est traduite notamment par :

- la structuration d'un réseau d'accompagnement aux énergies renouvelables autour des structures d'animation régionales et départementales (par exemple le relais bois énergie) pour faire émerger les projets ;
- la poursuite de l'implication au sein de l'observatoire ligérien de la transition énergétique TEO ;

- la poursuite de l'implication au sein de l'AVERE Ouest pour accélérer le déploiement des véhicules électriques, hybrides rechargeables et hydrogène ;

- l'organisation du 2^e colloque régional sur les mobilités durables avec le Syndicat départemental d'énergie de Loire-Atlantique (Sydela) et l'Adema, en clôture du 2^e Pays de la Loire Energie tour destiné à sensibiliser le grand public.

En matière de logement et d'efficacité énergétique, la Région a confirmé ses engagements autour du pilier « Transformer le parc immobilier et amplifier l'efficacité énergétique des entreprises » de

la Feuille de route régionale sur la transition énergétique. En effet, la Région a mis en place une politique volontariste sur le logement et l'efficacité énergétique au travers notamment de :

- la poursuite du soutien à la rénovation énergétique et au logement notamment auprès des jeunes : logement des particuliers, bâtiments publics, logements locatifs sociaux des collectivités et des jeunes ;
- partenariats pour la filière bâtiment (CERC) et pour faciliter l'accès au logement (Action logement, USH, Urhaj).

Mais surtout, la Région a lancé en 2019 de nouvelles actions pour aboutir à terme à la massification attendue de la rénovation énergétique des bâtiments, et ainsi atteindre les objectifs visés en termes de rénovation du parc ancien avec :

- l'élaboration du Programme régional pour l'efficacité énergétique (PREE). Ce programme vise à définir les modalités de l'action publique en matière d'orientation et d'accompagnement des propriétaires privés, des bailleurs et des occupants, pour la réalisation des travaux de rénovation énergétique de leurs logements ou de leurs locaux privés à usage tertiaire ;



Projet de centre d'interprétation du littoral à L'Aiguillon-sur-Mer (85)

- la volonté d'être porteur unique au niveau régional du Service d'accompagnement pour la rénovation énergétique (Sare) pour en assurer la coordination. Ce dispositif financier de soutien aux territoires pour mieux informer les particuliers et propriétaires de petits tertiaires sur la rénovation énergétique va permettre de cofinancer, durant 3 ans, le déploiement de Plateformes territoriales de rénovation énergétique (PTRE) en complément des aides régionales ;

- la création de la société d'économie mixte (Sem) destinée à apporter des solutions pour la rénovation énergétique du bâtiment, mais également pour développer des projets d'énergie renouvelables et des projets innovants ;

- un soutien financier aux projets de rénovation de logements sociaux Energiesprong. Porté par l'Union sociale pour l'habitat des Pays de la Loire, ce projet a pour objectif de réhabiliter au niveau énergie zéro garanti plus de 10 000 logements locatifs sociaux à l'échelle régionale, avec une première phase de 2 500 logements, pour obtenir l'effet masse indispensable à la structuration de la filière, permettant de diminuer le coût de ces réhabilitations.

PROTÉGER LE LITTORAL LIGÉRIEN

Depuis sa signature en mars 2012, la Convention régionale de gestion durable du littoral a permis l'accompagnement de 9 Programmes d'actions de prévention contre les inondations (Papi) sur l'ensemble du littoral ligérien dont 7 en Vendée et 2 en Loire-Atlantique. Le montant total des actions représente près de 50 M€, cofinancés par l'État au titre du fonds Barnier, la Région et les 2 Départements concernés. Forts de ce bilan positif, la Région et ses partenaires ont poursuivi leur action en faveur de la prise en compte des aléas littoraux au travers d'une nouvelle convention régionale de gestion durable du littoral 2018-2022. Cette convention précise les engagements de l'État, du Conseil régional des Pays de la Loire et des Conseils départementaux de la Loire-Atlantique et de la Vendée en faveur de la gestion durable du trait de côte et de la prévention des risques de submersion marine. 2 axes constituent désormais l'ossature des actions conjointes :

- faire progresser la connaissance du littoral régional et le partage des données via notamment l'Observatoire régional des risques côtiers (OR2C). Ce dernier a ainsi en 2019, fourni des données LiDAR des côtes sableuses (140 km) et rocheuses (110 km) diffusées en libre accès et mis à disposition plusieurs géoindicateurs du risque

sur son site internet, ce qui est unique en France ;

- inciter et accompagner les territoires dans la mise en œuvre de stratégies locales pour la prévention des risques littoraux permettant la réalisation d'actions concrètes à court terme.

La Région poursuit donc son soutien aux collectivités dans la réalisation de travaux de lutte contre les inondations et la submersion marine. En 2019, la Région a mobilisé une enveloppe de plus de 1,4 M€ pour la mise en œuvre des études et travaux prévus dans les Papi.

Par ailleurs, en 2019 la Région a cofinancé une thèse (dans le cadre de son AAP Allocations doctorales), visant à prendre en compte la variabilité spatiale et les incertitudes de mesure pour l'optimisation du positionnement des capteurs et la limitation des conséquences de crues.

SOUTENIR L'INNOVATION POUR TROUVER LES SOLUTIONS DE DEMAIN

La Région apporte son soutien à des projets de recherche dont les résultats sont susceptibles d'apporter une réelle contribution au développement durable.

Ce soutien est mis en œuvre à travers plusieurs dispositifs :

1) Paris scientifiques dans le cadre de l'appel à projets Recherche

L'appel à projets Paris scientifiques vise des projets permettant à une équipe de quelques chercheurs, issus d'un ou plusieurs laboratoires, d'explorer des sujets scientifiques originaux et innovants. Le ressourcement des compétences académiques régionales et l'émergence de nouvelles thématiques, souvent issues de la recherche transdisciplinaire, sont en effet des enjeux majeurs pour préparer les pôles d'excellence de demain.

HOBIT

L'objectif scientifique du projet est d'élaborer des hydrogels entièrement biosourcés thermosensibles composés de



Les Sables-d'Olonne (85)

nanoparticules et de polymères renouvelables, abondants et non toxiques.

Subvention régionale : 149 200 €
Coût total : 174 200 €

CERNUNNOS

L'enjeu scientifique du projet proposé est double : comprendre et décrire le cycle de vie de *Tisochrysis lutea* et obtenir ainsi les premières informations relatives aux Isochrysidacées, famille ubiquiste dans les océans et d'importance écologique et en maîtriser la reproduction sexuée, ouvrant la voie à l'obtention de lignées hybrides.

Subvention régionale : 150 000 €
Coût total : 210 170 €

2) Étoiles montantes

Étoiles montantes est un dispositif permettant d'identifier et d'accompagner des jeunes chercheurs parmi les plus prometteurs, en leur donnant les moyens de développer leurs projets de recherche en propre afin qu'ils accèdent plus rapidement à une reconnaissance internationale. À la Commission permanente de novembre 2019,

1 064 103 € de subventions ont été votées, réparties dans 10 projets dont :

NATRIX

Une nouvelle génération de robots inspirés de la nage des serpents aquatiques a récemment émergé dans les contextes académiques. Ces robots sont plus compacts, maniables et économes en énergie que les navires autonomes de surface. Ainsi, grâce à leur exceptionnelle manœuvrabilité, ils pourraient intervenir en urgence dans des situations complexes (chavirement, débris de surface, marée noire).

Subvention régionale : 85 000 €
Coût total : 100 000 €

3) Allocations doctorales cofinancées

L'attractivité des laboratoires ligériens pour attirer les étudiants en thèse est une des priorités de la politique de la Région des Pays de la Loire en matière de recherche, qui cofinance depuis une dizaine d'années des allocations destinées aux doctorants du territoire régional. En 2019, 11 thèses ont été cofinancées

(cinq avec l'Ademe, une avec l'Ifrermer, une avec l'Iffstar, une avec le CEA, 3 en sciences humaines et sociales), pour un montant total de 582 850 € dont :

- Utilisation de systèmes d'assistance à la propulsion vélique (APV) pour réduire la consommation des navires.
Subvention régionale : 55 000 €
Coût total : 110 000 €

- Construction en terre crue et modes constructifs pouvant être réalisés avec ce matériau.
Subvention régionale : 55 000 €
Coût total : 110 000 €

- Prise en compte de la variabilité spatiale et des incertitudes de mesure pour l'optimisation du positionnement des capteurs et la limitation des conséquences de crues.
Subvention régionale : 48 000 €
Coût total : 96 000 €



LA PRÉSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ, DES MILIEUX, DES RESSOURCES ainsi que la sauvegarde des services qu'ils fournissent et des usages qui s'y rattachent

 4 PARCS NATURELS RÉGIONAUX ET 21 RÉSERVES NATURELLES RÉGIONALES	 31 PROJETS AGROENVIRONNEMENTAUX ont bénéficié des MAEC en 2019	 100% DE PRODUITS FRANÇAIS, 50% DE PRODUITS RÉGIONAUX ET 20% DE PRODUITS BIO ou sous signe de qualité dans les lycées et CFA	 1 213 MARINS-PÊCHEURS EN PAYS DE LA LOIRE ET 358 NAVIRES
--	---	--	---

© Région Pays de la Loire / PB Fourmy

La loi de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (loi Maptam), promulguée le 27 janvier 2014, a désigné la Région comme chef de file en matière de préservation de la biodiversité.



Ses prérogatives ont été précisées par la loi du 8 août 2016 pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages. La Région :

- devient **réfèrent des collectivités** pour les questions de biodiversité ;
- doit élaborer une **stratégie régionale pour la biodiversité** ;
- peut être à l'initiative de la **création d'une Agence régionale de la biodiversité**.

PROTÉGER LA BIODIVERSITÉ DES TERRITOIRES

Pour être à la hauteur des enjeux en matière de biodiversité, le Conseil régional dispose d'une Stratégie régionale pour la biodiversité 2018-2023. Cette stratégie comprend 7 enjeux stratégiques déclinés en 19 actions. La Région et ses partenaires ont déjà mis en place de nombreuses actions. La Région a notamment soutenu :

- **3 Contrats nature 2050**, qui ont été labellisés comme des



Opération « Une naissance, un arbre »



Réserve naturelle régionale des marais de Cré-sur-Loir / La Flèche (72)

Territoires engagés pour la nature (Communauté de communes du Pays fléchois, Pays de Pouzauges et Cap Atlantique) et ont été mis à l'honneur lors des Assises nationales de la biodiversité de juin 2019 ;

- le lancement d'une opération d'envergure appelée « **1 naissance 1 arbre** » pour lesquelles 138 collectivités se sont montrées intéressées par le dispositif, marque le début d'un engagement collectif en faveur de l'arbre dans une région les moins forestières de France ;
- l'organisation du premier **Pays de la Loire Grandeur nature**, qui a permis via plus d'une centaine de manifestations de faire découvrir la biodiversité au grand public.

Les 4 Parcs naturels régionaux (PNR) et Réserves naturelles régionales (RNR) constituent des acteurs clés du développement durable des territoires. Ils sont mobilisés afin de servir de « laboratoires » de la politique régionale en faveur de la biodiversité. Le réseau des réserves naturelles est désormais passé à 21 sites avec la labellisation en 2019 de la tourbière des Bizeuls (53).

AMÉLIORER LA QUALITÉ DE L'EAU ET DES MILIEUX AQUATIQUES

La région des Pays de la Loire est un territoire marqué par l'eau avec la Loire, ses affluents, un littoral riche de grandes zones humides et de petits fleuves côtiers. Avec 11% de ses cours d'eau en bon état écologique, la qualité des masses d'eau ligériennes est toutefois fortement dégradée, avec des enjeux économiques (agriculture, tourisme, conchyliculture, industrie, ...) et d'aménagements du territoire importants (accès à la ressource en qualité et quantité, qualité des milieux et des paysages, ...). C'est en raison de ces enjeux majeurs que la Région



© Région Pays de la Loire / Ouest Médias

conduit une politique volontariste d'amélioration de la qualité de l'eau et des milieux aquatiques.

En 2019, la Région s'est portée candidate à l'attribution des missions d'animation et de concertation dans le domaine de la gestion et de la protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques. À travers l'exercice de ces missions, la Région souhaite être actrice de la mise en œuvre du Sdage (Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux) en mobilisant les acteurs de l'eau en région, en facilitant l'émergence de solutions partagées, en favorisant la prise de conscience collective, en améliorant la cohérence des politiques publiques. 4 axes de travail ont ainsi été identifiés à la suite d'une large concertation qui s'est tenue au printemps 2019 :



Signature du Contrat régional de bassin versant Vie-et-Jaunay 2019-2020.

En parallèle, la Région et l'Etat ont adopté en décembre 2019 un Plan pour la reconquête de la ressource en eau en région. Ce plan acte des mesures permettant de consolider l'action dans le temps long notamment en favorisant :

- **la mobilisation** de l'ensemble des acteurs autour de la reconquête de la qualité de l'eau. La mise en place d'un Observatoire régional de la qualité de l'eau, devant être à la fois un outil de communication vers un très large public et un outil d'aide à la décision, contribuera notamment à cette mobilisation ;
- **la gouvernance** et l'articulation entre les différentes politiques. Il s'agit de contribuer à une meilleure déclinaison des stratégies de reconquête au niveau des bassins versants et à une meilleure synergie entre les différentes politiques publiques avec la mise en place de Comités départementaux de l'eau et d'un Comité stratégique régional de l'eau qui sera installé en 2020 ;
- **la mise en œuvre** et l'accélération des projets territoriaux avec la mise en place de Contrats territoriaux eau, fusion des Contrats régionaux de bassin versant et des Contrats territoriaux de l'agence de l'eau. Ainsi, dès décembre, 3 premiers Contrats territoriaux (CT) eau (Vendée amont-Mère, Ernée-Colmont, Auzance-Vertonne) ont été adoptés avec un engagement de l'Etat, de l'agence de l'eau, de la Région et des départements ;

- **l'approche collective** autour de projets structurants tel que le projet Life Revers'eau qui, malgré un refus de l'Europe en mars 2019, a su fédérer les acteurs régionaux et a été relancé pour être redéposé dès mars 2020.

Enfin, une attention particulière à la gestion durable de la Loire avec la poursuite de l'accompagnement de 4 structures (GIP Loire Estuaire, Etablissement public Loire, Mission Val de Loire et LOGRAMI) et la poursuite du soutien au Contrat Loire et ses annexes a permis la consolidation des projets et l'engagement des études réglementaires.

LA RESTAURATION COLLECTIVE LEVIER POUR L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE ET DE PROXIMITÉ

Pour soutenir les agriculteurs et les productions locales grâce au levier de la restauration collective, la Région a mis en place dès 2017 la stratégie agri-alimentaire « Manger Local ». Elle fixe le triple objectif de 100% de produits français, 50% de produits régionaux et 20% de produits bio ou sous signe de qualité servis dans la restauration collective des lycées et CFA. En favorisant ainsi le bio, la Région contribue à la diminution des intrants chimiques dans l'agriculture.



Restauration scolaire - Lycée du Pays de Retz à Pomic (44)

En parallèle, et pour soutenir les équipes restauration des lycées, la Région s'appuie sur le réseau des conseillers restauration disponibles sur chaque département pour faciliter la démarche d'approvisionnement de proximité. Cette action se déploie sous forme individuelle ainsi qu'à travers des plans d'actions collectives auprès d'un maximum de lycées régionaux.

Enfin, la Région soutient, dans la dynamique de déploiement de **Réseau local**, le réseau d'animation territoriale de l'approvisionnement de la restauration scolaire à l'échelle des départements. Réseau local a vocation à fédérer tous les acteurs (producteurs, transformateurs, opérateurs de restauration collective, structures de réseau...) autour de cette dynamique du « Manger local » et à introduire des produits locaux dans la restauration collective.



« Manger régional » au lycée

SENSIBILISER LES LIGÉRIENS À L'AGRICULTURE LOCALE

Pour rendre visible les produits dont la matière première principale provient des Pays de la Loire, la Région s'engage dans la démarche Note globale. Il s'agit d'un référentiel de près de 100 actions organisé en 6 enjeux (bien-être animal et conditions de travail, environnement, nutrition et santé humaine, équité et contribution à l'économie française, traçabilité, intérêt général RSE) ayant pour objectif de délivrer, par produit, une note sur 100. La Région des Pays de la Loire souhaite d'une part encourager les entreprises ligériennes à s'inscrire dans cette démarche de progrès et d'autre part leur permettre de valoriser leur approvisionnement local par le biais d'une signature Pays de la Loire dont la promotion sera faite auprès des consommateurs ligériens.

La Région a également lancé dès décembre 2016 une campagne de promotion grand public « **Manger régional, c'est capital !** » dont l'objectif est d'inciter les Ligériens à consommer régional. La campagne valorise cet acte responsable et solidaire, en faveur des agriculteurs et des entreprises agroalimentaires ligériennes.

Par ailleurs, **elle accompagne les Projets alimentaires territoriaux (Pat)** qui sont mis en place dans le but de couvrir progressivement le territoire régional en partant des initiatives locales. Élaborés de manière concertée et à l'initiative de l'ensemble des acteurs d'un territoire, les Pat s'appuient sur un

diagnostic partagé pour mettre en œuvre un plan d'actions permettant de développer l'approvisionnement local dans la restauration collective.

DONNER DE LA VISIBILITÉ À L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE

L'Agriculture biologique (AB) fait partie des Signes officiels de qualité et d'origine (Siqo) reconnus en France et en Europe par des logos officiels, au même titre que les Appellations d'origine protégée (AOP). Forte d'un développement croissant en réponse à une demande sociétale importante, l'agriculture biologique nécessite une adaptation de l'ensemble des acteurs et des soutiens publics pour accompagner son dynamisme.

En déclinaison de la Stratégie régionale agri-alimentaire 2016-2020 « De notre Terre à notre Table... » lancée en décembre 2016 et en articulation avec le Plan national ambition bio 2022, la Région des Pays de la Loire contribue fortement au développement de l'agriculture biologique à travers la déclinaison opérationnelle de la Stratégie régionale 2018-2020 « **Agriculture biologique : la Région s'engage !** » qui repose sur 3 leviers.

- **Poursuivre le soutien en faveur des changements de pratiques vers l'agriculture biologique**
Les aides surfaciques constituent une mesure phare. Le 2^e pilier de la Politique agricole commune (Feader) prévoit ainsi la possibilité pour les agriculteurs biologiques de toucher une aide à l'hectare pour encourager ce mode de production. Ce soutien vise à accompagner les agriculteurs engagés en agriculture biologique, en compensant tout ou partie des surcoûts liés à l'adoption ou au maintien des pratiques et des méthodes de production de l'agriculture biologique. Ouvert sur l'ensemble de la région, il se compose d'une aide à la conversion (CAB) accessible aux agriculteurs nouvellement engagés en agriculture biologique et d'une aide au maintien (MAB) pour ceux qui se sont engagés depuis plus de 5 ans. Alors même qu'elle avait fléchi la seconde plus grosse enveloppe au niveau national pour les mesures



Circuits alimentaires de proximité

surfaciques en agriculture biologique, soit 61,2 M€ de Feader, la Région, en tant qu'autorité de gestion du Feader, a souhaité prendre ses responsabilités pour donner un maximum de visibilité aux agriculteurs engagés dans ce type d'agriculture en mobilisant dès 2018 plus de 23 M€ de Feader supplémentaires et en mobilisant 3,2 M€ de crédits régionaux. Ces décisions ont permis de donner aux jeunes agriculteurs une meilleure visibilité pour leur conversion en agriculture biologique jusqu'en 2020. Afin d'encourager les changements de pratiques vers l'agriculture biologique, de nombreuses autres mesures ont été mobilisées : aide

aux investissements à la production (installation, matériel), aide au conseil, à la formation, à la recherche ou encore à l'innovation.

- **Renforcer la structuration de l'offre vers les besoins de l'aval et accompagner les entreprises de transformation** avec notamment le lancement d'un 1^{er} appel à projets visant à structurer les filières agrobiologiques.
- **Améliorer la qualité des produits et développer la consommation pour valoriser au mieux les productions régionales en développant les circuits de proximité**, avec notamment l'expérimentation d'un appel à projets sur les programmes alimentaires territoriaux, et en affirmant la présence des produits agrobiologiques ligériens sur les salons nationaux et internationaux.

En 2019, la Région des Pays de la Loire a ainsi mobilisé près de 19,5 M€ (Feader inclus), dont près de 7,5 M€ de crédits régionaux en faveur de ce plan régional. Au-delà des engagements financiers mobilisés dans le cadre de cette stratégie opérationnelle, la Région a également poursuivi son rôle de fédérer les acteurs des filières agrobiologiques ligériennes.

PÉRÉNISER NOS RESSOURCES VIVANTES AQUATIQUES

Pour pérenniser nos ressources vivantes aquatiques tout en préservant les emplois, la filière pêche soutient la recherche d'amélioration de la sélectivité des engins de pêche, ce qui contribue à atteindre le « rendement maximal durable » recherché. A cet effet, une démarche engagée depuis plusieurs années, que la Région a continué à soutenir en 2019, améliore la sélection des espèces d'intérêt en évitant les poissons sous taille ou sans valeur commerciale. La Région soutien également d'autres projets liés à la durabilité de l'aquaculture :

- **Aquagrinerie**, qui étudie la faisabilité d'un modèle innovant de ferme aquacole associant recyclage de l'eau et utilisation de chaleurs produites par d'autres activités ;
- **Eduac**, qui vise à développer l'aquaponie en région (association de la culture de plantes et de l'élevage de poissons en circuit fermé) ;
- **le dispositif d'aide à la pisciculture extensive en étang**, pour lequel les professionnels s'engagent à respecter durant



Gaec Bio "La chouette et Co" à Dompierre-sur-Yon (85)



Retour de pêche à la crevette à Pornic (44)

5 ans un ensemble de bonnes pratiques, notamment vis-à-vis de la protection des écosystèmes : assec hivernal, entretien des étangs selon des méthodes préventives, apports calciques maîtrisés, interdiction d'emploi de produits phytosanitaires...

Enfin pour la pêche, la sauvegarde des emplois passe par le renouvellement des actifs qui est devenu un enjeu du fait du vieillissement des pêcheurs. En plus du financement de la Région, dans le cadre d'un appel à projets annuel, des actions portées par les professionnels, le Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche (Feamp) soutient l'installation des jeunes pêcheurs à hauteur de 25% du coût d'acquisition du navire de pêche, dans la limite de 75 000 € par jeune pêcheur (mesure 31) et rend éligibles certains investissements productifs aquacoles aux nouveaux entrants (mesure 48).

En outre, la Région finance l'organisation d'événements permettant de présenter les métiers de la pêche au grand public : soutien à l'opération « Route pêche - port ouvert » et à la Fête de la mer de Saint-Gilles-Croix-de-Vie, ainsi que des outils de promotion.

MAÎTRISER LE COUT ENVIRONNEMENTAL DE L'ACTION REGIONALE

La Région des Pays de la Loire a établi, pour ses propres services et avec certains organismes

satellites, une stratégie d'archivage. En garantissant une bonne gestion de l'information, cette stratégie constitue entre autres un outil de rationalisation des moyens, financiers, humains, mais aussi environnementaux, puisque produire et faire circuler l'information nécessitent des matériaux et des ressources énergétiques, les supports des documents (papier, magnétiques, numériques, autres) devant eux-mêmes être conservés dans des locaux de stockage adaptés et équipés de façon adéquate. Garantir la pérennité des documents et données, leur traitement (tri, classement) et leur accès, dans le respect de la réglementation s'appliquant aux archives publiques, permet de limiter la constitution d'exemplaires multiples des documents et des données, d'améliorer le fonctionnement de l'administration, et par-là le gaspillage d'énergie.

Une politique d'archivage électronique, en particulier, émerge, dans le cadre du projet Arch-e-Loire, démarche associant la Région aux 5 départements du territoire : des données ciblées font aujourd'hui l'objet de versements dans un système d'archivage électronique qui a vocation à élargir son périmètre au fil de la résolution des questions techniques. L'archivage des équivalents papier des données va pouvoir cesser peu à peu, de même que, si les données sont bien organisées et accessibles à tous leurs utilisateurs, la conservation de leurs différents exemplaires numériques.

ZOOM SUR LA STRATÉGIE AMBITION MARITIME DES PAYS DE LA LOIRE

La **Stratégie ambition maritime régionale** adoptée par le Conseil régional en juin 2018 s'inscrit pleinement dans la stratégie régionale sur le développement durable au travers de ses 3 piliers interdépendants.

- **SENSIBILISER - RAYONNER :** la valorisation de notre identité maritime
- **DÉVELOPPER - INNOVER :** les défis de la croissance bleue
- **PROTÉGER - SAUVEGARDER :** la préservation et la mise en valeur de la mer et du littoral.

Ces piliers participent transversalement au développement durable des Pays de la Loire.

La **prise de conscience de l'importance des océans** dans l'avenir de la planète est un travail de longue haleine qui passe par de nombreuses initiatives de médiation et de sensibilisation. Dans cet esprit, l'exposition La Mer XXL organisée à Nantes mi-2019 a été largement soutenue par la Région.

Pour **développer la connaissance et l'innovation** sur les espaces maritimes, la Région apporte désormais son soutien à la chaire maritime de « **recherche sur les dynamiques des activités humaines en mer et la planification de l'espace maritime** » de l'Université de Nantes. Par ailleurs, dans le cadre de son Plan d'action en faveur du nautisme, la Région soutient l'émergence d'une **filière d'excellence de déconstruction et de recyclage des bateaux de plaisance**. De même, au niveau de la transition énergétique, la Région a beaucoup œuvré en 2019 pour que la nouvelle Programmation pluriannuelle de l'énergie favorise **l'émergence d'une filière EMR pérenne**, sachant que les Pays de la Loire sont la 1^{re} région française en termes d'emploi dans ce secteur.

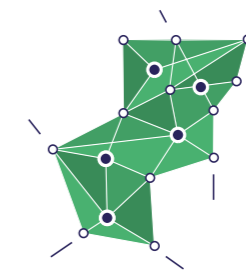
Enfin, **pour protéger le littoral**, la lutte contre la submersion marine est une des composantes fortes du 3^e pilier de la Stratégie ambition maritime régionale.



La cohésion sociale et la solidarité entre LES TERRITOIRES ET LES GÉNÉRATIONS

 821 COMMUNES AIDÉES EN UN AN <small>dans le cadre du Pacte régional pour la ruralité</small>	 118,8 M€ PRÉVUS POUR L'AMÉNAGEMENT NUMÉRIQUE DES COMMUNES	 61 CONTRATS TERRITOIRES-RÉGION <small>2020 et 3 contrats de développement métropolitain adoptés pour un montant total de 180 M€</small>	 OFFRE TER AUGMENTÉE DE 8,5% <small>dans le cadre de la nouvelle convention Région-SNCF</small>	 31 MAISONS DE SANTÉ FINANCIÉES DEPUIS JANVIER 2016	 15 DÉVELOPPEURS ÉCONOMIQUES TERRITORIALISÉS
--	--	---	---	---	--

La démographie et le développement économique des Pays de la Loire sont toujours parmi les plus dynamiques du pays. Le défi auquel doit répondre la Région est de permettre à ce développement ligérien d'être à la fois équitable, équilibré et durable. La Région agit quotidiennement sur les principaux leviers qui permettent de préparer l'avenir : aménagement du territoire, lutte contre les fractures territoriales, développement des mobilités et accès à la santé et au logement.



SRADDET MA RÉGION 2050

CONSTRUIRE UN NOUVEAU PROJET DE TERRITOIRE DANS LE CADRE DE L'ÉLABORATION DU NOUVEAU SCHÉMA RÉGIONAL D'AMÉNAGEMENT

La démarche prospective Ma région 2050 lancée fin 2018 s'est déployée au 1^{er} semestre 2019 avec l'organisation de 5 réunions départementales avec les élus locaux et les représentants de la société civile organisée, une consultation des élus locaux et 2 séries de consultations auprès du grand public sur leurs valeurs, leur vision du futur et leur scénario de prédilection. Elle a permis d'alimenter le diagnostic prospectif du Schéma régional d'aménagement sur un horizon de plus long terme et un périmètre plus global.

Au second semestre 2019, les travaux de concertation sur les volets prescriptifs du SradDET se sont poursuivis en particulier sur les objectifs de développement des énergies renouvelables avec la Commission régionale énergie climat, le volet biodiversité avec le Comité régional biodiversité et le Comité régional scientifique de la protection de la nature, la gestion des déchets et l'économie circulaire avec le Comité consultatif déchets. 3 réunions de concertation ont été organisées avec l'ensemble des EPCI, les départements et les services de l'Etat, sur les futures règles du schéma sur la base de la communication d'une première rédaction et de l'appel à contribution des structures concernées.



Vue aérienne du Lion d'Angers (49)

CONSTRUIRE DÈS AUJOURD'HUI UN AVENIR DURABLE SUR TOUS LES TERRITOIRES LIGÉRIENS

Le Contrat de plan Etat - Région des Pays de la Loire pour la période 2015-2020, signé le 23 février 2015, concrétise la dynamique partenariale au service des grands projets prioritaires pour le développement et l'aménagement équilibré du territoire ligérien. Par avenant signé le 23 janvier 2017, l'Etat et la Région sont convenus d'une enveloppe supplémentaire de 99,1 M€ portant à 907,2 M€ (+12,2%) le total du CPER contractualisé entre l'Etat et la Région, dont 474,6 M€ pour l'Etat et 432,6 M€ pour la Région.

Le Contrat d'avenir signé le 8 février 2019 par le Premier ministre et la Présidente de la Région a conduit à une révision technique du CPER pour redéployer les crédits initialement

prévus pour les accès au projet d'aéroport du Grand Ouest sur le site de Notre-Dame-des-Landes sur d'autres projets d'infrastructures de transport avec un second avenant adopté lors de la session budgétaire en décembre 2019.

En 2019, 732 M€ ont été engagés par l'Etat et la Région sur notre territoire finançant de nombreux projets : travaux de modernisation ferroviaire de la section Clisson-Cholet, poursuite de la couverture de la téléphonie mobile avec le New deal mobile, le Contrat territorial pour la qualité de l'eau (CTE) de la Colmont et de l'Ernée : 1^{er} contrat unifié à l'échelle de 2 bassins versants, etc.



ZOOM SUR LE PROJET DE TERRITOIRE DE CORDEMAIS

Afin de répondre aux enjeux liés à l'arrêt de la production d'électricité à partir de charbon sur la centrale de Cordemais et d'en faire l'opportunité d'une dynamique nouvelle pour l'estuaire de la Loire dans toutes ses composantes et associant l'ensemble des acteurs de ce territoire, la Région s'est engagée auprès de l'Etat, des collectivités et des partenaires socio-économiques du territoire à travers un Contrat territorial d'accompagnement de la fermeture de la centrale de Cordemais.

Il s'agit à travers ce contrat d'affirmer notre ambition commune pour faire de l'estuaire de la Loire un territoire d'excellence pour la transition énergétique et écologique, ancrée sur 3 piliers :

- le développement du Grand port maritime Nantes - Saint-Nazaire afin d'accueillir à court terme de nouveaux trafics et de se positionner dès maintenant sur les filières d'avenir et à haut potentiel destinées à prendre à terme le relais des énergies fossiles ;
- l'innovation et l'amplification des dynamiques de transition énergétique et écologique déjà à l'œuvre sur le territoire, à l'initiative notamment des collectivités territoriales, créatrices d'emploi et de valeur ajoutée ;
- l'amélioration des mobilités afin de répondre aux enjeux de desserte du territoire et de réduction des gaz à effet de serre.

Cette ambition s'appuiera notamment sur 26 projets qui représentent un investissement global d'environ 272 M€, dont 53 M€ portés par des investisseurs privés, notamment pour des projets portuaires.



Centrale EDF de Cordemais (44)



© Getty Images - Kymry

ACCOMPAGNER LE DÉVELOPPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX

Le Pacte régional pour la ruralité adopté en juin 2016 pose les piliers du renforcement de l'équilibre territorial dans les Pays de la Loire. Après 4 années, l'ensemble des mesures ont été lancées, soit 300 M€ de crédits votés, en autorisation de programme et en autorisation d'engagement. Ces mesures témoignent d'un engagement fort à lutter contre les fractures territoriales et à assurer un développement régional durable et harmonieux.

Soutenir les projets communaux

Depuis juin 2016, **990 projets communaux ont été soutenus** représentant un montant total de subventions de près de 36 M€ sur les 2 mesures à destination des communes de moins de 5 000 et 3 000 habitants : **le Fonds régional de développement des communes et le fonds permettant d'accompagner les communes dans la rénovation de leurs écoles**. Ces aides ont permis d'aider des communes rurales à financer leurs projets de dernier commerce ou encore de création de pôle enfance jeunesse.

Les communes rurales de moins de 3 000 habitants qui ouvrent leur **patrimoine communal aux logements locatifs sociaux** ont également pu bénéficier d'un soutien régional de 3,9 M€ depuis 3 ans. Ainsi près d'une trentaine d'opérations ont été subventionnées représentant une centaine de logements sociaux communaux.

Déployer le Très haut débit

L'accès au Très haut débit est un enjeu stratégique pour tous les territoires, aussi bien pour les entreprises que pour les particuliers. La Région soutient tous les Départements ligériens qui sont engagés dans des programmes de déploiement de la fibre optique dans la mise en œuvre de ces projets. Afin de permettre le déploiement du numérique dans les départements, les protocoles d'accord sur la base des nouveaux financements votés par la Région (118,8 M€) ont été signés avec les 5 Départements. 92,6 M€ ont déjà été engagés au profit des territoires et plus de 79 M€ de subventions ont été attribués : 20,32 M€ pour le Département de Loire-Atlantique, 5,4 M€ pour le Maine-et-Loire, 6,9 M€ pour la Mayenne, 22,8 M€ pour la Sarthe et enfin 23,68 M€ pour la Vendée. La Région a décidé dans ce cadre de mobiliser 20 M€ de Feder.

Couvrir le territoire en réseau de téléphonie mobile

La Région s'est également engagée à soutenir le financement de la **construction de pylônes de téléphonie mobile** dans les centres-bourgs reconnus en zone blanche. En Pays de la Loire, 48 centres-bourgs ont été qualifiés de zones blanches. Parmi ces derniers, 22 ont été construits sous maîtrise d'ouvrage publique, les autres ayant été intégrés aux nouvelles obligations des opérateurs de téléphonie mobile. Compte tenu des faibles moyens des collectivités locales concernées, la Région s'est engagée à prendre à sa charge jusqu'à 80% du reste à financer et

soutiendra ainsi leur construction en Maine-et-Loire, Mayenne et Sarthe pour un montant d'aide régionale de 451 955 €.

Depuis 2018, la construction des autres pylônes ayant été intégrée aux nouvelles obligations des opérateurs de téléphonie mobile, les nouveaux pylônes sont déployés dans le cadre d'un accord national dit « New Deal », et au niveau régional, dans le cadre du Contrat d'avenir signé avec l'Etat le 8 février 2019 à la suite de la décision de l'abandon du futur aéroport de Notre-Dame-des-Landes. Depuis la mise en œuvre de ces nouvelles règles, 72 nouvelles implantations de pylônes ont été arrêtées par l'Etat, sur propositions des équipes projets départementales et régionales au bénéfice des 5 départements : 9 en Loire-Atlantique, 12 en Maine-et-Loire, 19 en Mayenne, 24 en Sarthe et 8 en Vendée.

Pérenniser l'activité et les emplois

Dans le cadre du Pacte régional pour la ruralité, 252 projets de reprise d'entreprises ont d'ores et déjà été soutenus grâce au **Fonds régional de transmission des entreprises, Pays de la Loire Transmission-reprise**, pour un montant de 4,7 M€ de prêts engagés soit 2 470 emplois maintenus ou créés. Par ailleurs, le dispositif **Pays de la Loire Artisanat-commerce** est opérationnel depuis 2017. Ainsi, 178 commerces du quotidien qui participent au dynamisme et à l'animation commerciale des communes rurales ont ainsi été accompagnés pour un montant d'aide régionale de 2 195 347 €

AGIR ENSEMBLE AVEC TOUS LES TERRITOIRES LIGÉRIENS

La politique contractuelle adoptée au Budget primitif 2017 est fondée sur les **principes d'équité, de proximité et de liberté** : souplesse et confiance envers les territoires et leurs élus, et partenariat avec les autres acteurs de l'aménagement du territoire, et en particulier les Départements, pour assurer une meilleure coordination des projets. En 2019, les 13 derniers Contrats territoires-Région 2020 (CTR) et le Contrat de développement métropolitain (CDM) du Mans Métropole ont été adoptés permettant ainsi une **couverture**

régionale complète avec au total 61 CTR 2020, couvrant les 68 intercommunalités et la commune de l'île d'Yeu et 3 CDM. L'engagement financier régional pour l'ensemble de cette politique contractuelle s'élève ainsi à 150 M€ pour les CTR et 30 M€ pour les CDM sur la période 2017-2020.

Depuis 2017, **271 projets ont été financés dans les CTR et CDM au titre de la Feuille de route sur la transition énergétique, soit une aide régionale totale de plus de 27,8 M€.**

Chaque CTR 2020 comporte un **volet transition énergétique** intégré en tant que priorité stratégique régionale dans le cadre de la Feuille de route régionale. Il doit mobiliser au moins 10% de la dotation du contrat, traduisant ainsi cette importante priorité régionale, qui se trouve au cœur des enjeux de développement durable. Pour les CDM, cette thématique est également intégrée au travers de différents projets.

Par ailleurs, afin de répondre aux besoins spécifiques des territoires, une partie des subventions Feader est attribuée à travers la démarche appelée Leader (Liaison entre actions de développement de l'économie rurale). L'objectif est de soutenir le développement et l'aménagement durable des territoires ruraux et péri-urbains, réunis en Groupes d'action locale (Gal). Ce sont 45 M€ de Feader qui sont mobilisés. Pour l'année 2019, 228 projets Leader ont été soutenus pour un montant total de 4 880 941 € de Feader déployés en appui des stratégies des territoires ruraux de la région.

ZOOM SUR LA POLITIQUE CONTRACTUELLE DU CONSEIL RÉGIONAL DES PAYS DE LA LOIRE

Proximité : l'EPCI est l'échelon pilote des politiques territoriales de proximité pour répondre plus efficacement aux besoins de chaque territoire.

Équité : la Région accompagne désormais chaque collectivité selon ses spécificités. Pour ce faire, elle propose 2 types de contrats différenciés et un accompagnement sur mesure des territoires qui repose sur des modalités de calcul des dotations repensées. Pour les 69 contrats destinés aux Communautés de communes et Communautés d'agglomération, Contrats territoires-Région 2020 (CTR), les critères, jusqu'à alors fonctions du nombre d'habitants, prennent en compte également la densité et le potentiel des territoires pour mieux refléter leur réalité démographique et financière. La Région propose ainsi un accompagnement renforcé aux territoires les plus fragiles. Concernant les 3 principales métropoles (Nantes, Angers et Le Mans), un Contrat de développement métropolitain est proposé à ces collectivités.

Liberté locale : les élus peuvent proposer des projets pendant toute la durée du contrat et en définir les thématiques prioritaires selon les besoins de leurs territoires.



2^e Rencontre régionale des maires à Sablé-sur-Sarthe (72)

ASSURER LA MOBILITÉ DES LIGÉRIENS

La Région répond à l'enjeu des mobilités durables par une véritable politique de transports pour le maillage des territoires. L'attractivité des territoires et la qualité des infrastructures sont en effet intimement liées : il faut disposer d'infrastructures de transport performantes pour faire venir des entreprises et assurer ainsi un développement économique équilibré sur les territoires. Cette volonté se traduit dans le Pacte régional pour la ruralité, au travers de plusieurs actions visant à contribuer au désenclavement des territoires ruraux. Il s'agit particulièrement de la mesure 7 relative au financement de nouvelles infrastructures routières d'intérêt régional. Le montant global du programme de subvention régionale est de 118,9 M€.

Améliorer les accès routiers

La Région souhaite **définir et encourager les projets routiers structurants** relevant de l'intérêt régional pour faciliter les déplacements des habitants, leur donner de meilleures conditions de déplacement, et tout particulièrement à ceux résidant en zone rurale. En effet, 2/3 des déplacements domicile-travail et 95% du transport de marchandises s'effectuent par la route en Pays de la Loire. Cet effort participe ainsi au désenclavement des territoires et au renforcement de la cohésion sociale.

Mais une autre priorité majeure de la Région porte sur le report modal automobile -> transport collectif, en agissant sur plusieurs leviers pour inciter à ce report : offre de transport améliorée, tarifs adaptés, régénération / modernisation des lignes ferroviaires, service de transport adapté aux besoins des territoires en poursuivant

par exemple le développement des transports à la demande en zone peu dense. D'autres actions favorables au développement durable concernent le développement progressif de la mise en circulation d'autocars sur le réseau régional fonctionnant avec des énergies décarbonées.

Moderniser et développer l'offre ferroviaire

L'investissement de la Région sur la modernisation des lignes ferroviaires et notamment sur les lignes dites de dessertes fines du territoire, vise directement à améliorer la mobilité des Ligériens, dans le cadre d'un développement durable : modernisation des axes Clisson - Cholet, La Roche-sur-Yon - La Rochelle, Le Mans - Alençon, Retiers - Châteaubriant. Des études préliminaires pour moderniser et pérenniser la ligne La Roche-sur-Yon - Bressuire (Thouars - Saumur) seront engagées en 2020.

La Région a également tenu à renforcer sa politique TER. La mise en place du cadencement du réseau de transport régional au 2 juillet 2017 a été concomitante à un fort développement de l'offre TER. Celle-ci a en effet été augmentée de près de 8,5% dans le cadre de la nouvelle convention avec la SNCF. De plus, cette amélioration quantitative s'est accompagnée d'une amélioration qualitative de l'offre : le cadencement a permis d'accroître la lisibilité des horaires TER, d'optimiser les correspondances et d'organiser les trains selon les types de déplacements (inter ville, périurbain, maillage régional).

Après l'offre de transport améliorée avec le cadencement en 2017, la Région a agi en 2018 sur un autre levier pour inciter au report modal et à l'emprunt de son réseau ferroviaire **Aléop**, notamment en mettant en place

une nouvelle gamme tarifaire visant à favoriser le développement du trafic des occasionnels tout en maintenant et créant des formules d'abonnements attractives pour fidéliser les usagers avec une formule d'abonnement annuelle particulièrement attractive et en l'étendant aux moins de 26 ans avec des possibilités de titres combinés avec les réseaux urbains. Depuis la mise en place du cadencement, la Région a continué de développer son offre ferroviaire en créant de nouvelles dessertes fin 2019, notamment des trains en début d'heure creuse afin de permettre une meilleure répartition des voyageurs.



Nouveaux aménagements de la gare de Saint-Gilles-Croix-de-Vie (85)

En ce qui concerne sa nouvelle gamme tarifaire votée en 2018, celle-ci a vu des résultats très probants dès le second semestre 2018 et confirmés sur 2019. En fin d'année 2019, ce ne sont pas moins de 34 000 usagers qui étaient titulaires de la carte Mezzo (21 800 de moins de 26 ans et 12 200 de plus de 26 ans), contre seulement 23 920 en décembre 2017 avec les anciennes cartes, avec 20 029 titulaires de moins de 26 ans et 3 891 de plus de 26 ans, soit une progression globale de 42,1% de porteurs de cartes. Ces très bons résultats montrent ainsi le succès de cette nouvelle gamme qui génère des déplacements à bord du réseau Aléop au détriment d'autres modes de transport tel que le véhicule particulier.

En 2019, la Région a été livrée de ses derniers Régio 2N, matériel très capacitaire qui permet d'avoir un plan de transport adapté aux besoins des Ligériens et ainsi de répondre à l'augmentation de clientèle engendrée par l'amélioration de la qualité de service proposée par ce matériel et la dynamique démographique de la région. Ce matériel peut



Rame de TER « jumbo vélos » sur le trajet de Nantes à Saumur

également être équipé de rames « jumbo vélos », permettant de développer l'emport de vélos. Cela permet d'offrir le service « Train de la Loire à Vélo » très apprécié en période estivale en faveur du cyclotourisme en lien avec le fleuve.

Organiser les transports interurbains et scolaires

La prise de compétence par la Région en matière de transports interurbains et scolaires est intervenue au 1^{er} septembre 2017. Depuis cette date, la Région est l'autorité organisatrice de l'ensemble des mobilités non urbaines dans le domaine routier, ferroviaire et maritime (desserte de l'île d'Yeu). Elle réalise une étude de mobilité sur les déplacements interurbains qui aboutira à des propositions concrètes pour favoriser la mobilité des Ligériens sur le territoire en donnant la place à tous les modes de transport. Les conclusions de cette étude permettront de définir des orientations de développement et d'adaptations du réseau Aléop en optimisant la complémentarité des modes de transport en fonction des besoins de déplacements à satisfaire. Elles serviront à définir un Schéma régional des Mobilités. Des ateliers de la mobilité se sont tenus fin 2019 avec les territoires (EPCI) dans chaque département en vue de dessiner la carte des bassins de mobilité telle que prévue dans la Loi d'orientation des mobilités (Lom), promulguée le 24 décembre 2019, qui permettra de travailler avec les territoires pour organiser des services de mobilité respectueux de l'environnement sur chaque secteur, en concertation avec les élus locaux.

Par ailleurs, plusieurs projets ont d'ores et déjà vu le jour en matière de soutien aux motorisations décarbonées :

- des véhicules électriques sont utilisés pour le transport à la demande dans le Maine-et-Loire (véhicules 5 places) et en Mayenne (véhicules 9 places) ;
- 5 cars fonctionnant au GNV sont utilisés de manière pérenne (2 en Sarthe, 1 en Vendée, 1 en Loire-Atlantique et 1 en Mayenne) ;
- 2 lignes régulières sont désormais dotées de véhicules électriques : la ligne qui relie Laval à Craon en car en Mayenne, et le C'bus en minibus en Loire-Atlantique à Châteaubriant ;
- autre action unique en France, la Région a expérimenté pendant une année avec 10 transporteurs ligériens un **car électrique sur des circuits scolaires et interurbains**. Chaque entreprise utilise en moyenne pendant un mois ce véhicule, ce qui lui permet d'estimer le coût d'une telle solution, de s'accoutumer au changement avec ce type de matériel et de bénéficier des retours des usagers et conducteurs ;
- les nouveaux marchés de transport intègrent désormais des mesures environnementales sur les véhicules (motorisation et approvisionnement notamment).

En février 2019, la Région des Pays de la Loire a réuni l'ensemble de sa compétence opérationnelle des transports en une marque unique Aléop. Cette marque, moderne et

proche des usagers, permet une appropriation du réseau par les Ligériens et permet d'affirmer la Région dans son rôle d'autorité organisatrice des transports.

Dans le cadre du Plan de relance de l'apprentissage et conformément à sa compétence de développement social et d'insertion des jeunes, la Région a souhaité mieux accompagner les apprentis en favorisant notamment leur mobilité, facteur décisif pour accéder à l'apprentissage et y réussir ensuite en leur faisant bénéficier de l'accès au tarif scolaire (110 €) pour emprunter les circuits autocars s'y rapportant ou pour emprunter les lignes régulières autocars ou ferroviaires Aléop.

Développer le covoiturage

La Région soutient le développement du covoiturage en étant partenaire des projets menés en ce sens par la SNCF et les autres collectivités territoriales. Elle souhaite s'engager en faveur des territoires ruraux pour plus de lisibilité dans les dispositifs permettant aujourd'hui de partager la voiture. A cette fin, les Pays de la Loire sont désormais adhérents de la plateforme de covoiturage Ouestgo et participe aux réflexions sur les développements futurs de cet outil. Une application permettant le covoiturage dynamique est attendue d'ici la fin de l'année 2020. Une nouvelle version du site, plus ergonomique, est disponible depuis avril 2020.



Inauguration du contournement Nord de La Roche-sur-Yon (85)



Moderniser le transport maritime pour l'île d'Yeu

Dans le cadre de l'article 15 de la loi portant nouvelle organisation territoriale de la République du 7 août 2015 (loi NOTRe), la Région des Pays de la Loire est aussi compétente pour organiser les transports maritimes réguliers publics de biens et de personnes pour la desserte de l'île d'Yeu, située sur son territoire.

Cette desserte est assurée par la compagnie Yeu continent (Régie départementale des passages d'eau de la Vendée : RDPEV) qui exploite 3 navires, propriété de la Région, dont l'Insula Oya II construit en 1981. Ce cargo nécessite d'être renouvelé au plus vite, afin de ne pas générer des frais de réparation trop importants dus à son âge.

Pour le renouvellement du ferry Insula Oya II (fret et passagers), la Région s'est orientée vers un nouveau navire avec une motorisation diesel de dernière génération, faute de maturité à ce jour de solution alternative. Le bateau sera néanmoins conçu pour permettre une ouverture de la coque aisée afin de changer éventuellement de motorisation au cours de son exploitation, et fonctionnera à l'énergie électrique, lorsqu'il sera à quai (*cold ironing*).

La Feuille de route sur la transition énergétique adoptée par le Conseil régional en décembre 2016 intègre l'économie maritime comme un des vecteurs de déploiement de ses actions à travers notamment la construction navale, le développement du port et les énergies marines. Le tout participera à l'atteinte de l'objectif de production de 21% d'énergies renouvelables à l'horizon 2021. En particulier, la Région est très impliquée dans le développement de l'hydrogène à travers notamment l'appel à projets Territoires hydrogène pour lequel elle a été retenue en 2016, sa participation à l'initiative européenne Villes et Régions en faveur de l'hydrogène et des piles à combustibles de la FCH-2-JU, son soutien aux projets de pile à combustible pour gros bateaux (SEP-PAC), de production d'hydrogène dans des bâtiments tertiaires (DeltaGreen) et l'utilisation des énergies marines (WeAMEC).



Ferry Insula Oya II dans le port de l'île d'Yeu (85)

La Région est engagée dans une veille technologique en partenariat avec la Régie de passages d'eau de la Vendée, et réfléchit à la possibilité de décarboner à terme la motorisation de sa flotte de bateaux.

ASSURER L'ACCÈS À LA SANTÉ POUR TOUS

Le Plan d'accès à la santé partout et pour tous a été adopté au Budget primitif 2017.

Il vise à répondre aux besoins de santé croissants de la population ligérienne, liés à la fois à une forte natalité et au vieillissement marqué des Ligériens. Le principal enjeu pour notre région est de favoriser le maintien et l'installation durable des professionnels de santé dans les territoires qui en manquent aujourd'hui ou qui en manqueront demain.

Ce plan représente un investissement régional de plus de 10 M€ sur 4 ans et constitue une action volontariste de la Région, qui n'a pas la compétence santé, pour :

- aller au-delà du financement des Maisons de santé ;
- mettre en place une action coordonnée et en complémentarité avec l'ensemble des acteurs régionaux de la santé : 70 partenaires régionaux associés dont l'ARS (coopération très renforcée avec cette dernière depuis 2015), AMF, CD, représentants des pros de santé ;
- agir, de la prévention à l'accès aux soins, sur la santé de proximité.

Le Fonds régional d'accompagnement à l'innovation en santé (180 K€/an)

Des innovations et des expérimentations de tous ordres se font jour, au niveau national comme au niveau local. Elles peuvent être sources de réponses nouvelles aux enjeux de l'accès à la santé dans nos territoires. Il importe que la Région, en lien avec les acteurs locaux, identifie et soutienne ces initiatives.

En 2019, 3 projets ont été soutenus pour un montant total de 87 960 € dont le développement d'une offre de soins en télé-médecine au Centre hospitalier intercommunal Alençon Mamers (30 000 €), le développement de la télé-médecine dans 5 Ehpad de La Roche sur Yon (27 960 €) et le développement d'une application pour les patients atteints de cancers leur permettant de s'autonomiser dans le suivi de leur pathologie et d'améliorer l'accompagnement par les professionnels de santé grâce aux informations collectées en temps réel (30 000 €). Par ailleurs, une réflexion a été engagée en 2019, aux côtés de l'ARS, afin de pouvoir proposer un dispositif ajusté, permettant de soutenir



des projets d'envergure territoriale de développement de projets de e-santé (télé-médecine).

Un renforcement du soutien à l'ingénierie locale des professionnels et des territoires en santé (90 K€/an)

Sans diagnostic ni organisation préalable des élus et professionnels autour des priorités de santé d'un territoire, les initiatives et investissements sont voués à l'échec. Mais la réalisation d'un projet de santé est un travail conséquent. Les acteurs locaux doivent être soutenus et accompagnés dans leurs projets locaux de santé.

En 2019, la Région a soutenu :

- pour les professionnels de santé, l'APMSL, l'Association des pôles et maisons de santé des Pays de la Loire, pour accompagner très concrètement (par des pairs) et sur le terrain des équipes de professionnels de santé libéraux dans leurs projets, pour créer ou redynamiser une MSP par exemple. Une dizaine d'équipes par an, sur autant de territoires, ont ainsi été soutenues depuis 2016...
- pour les structures salariant des professionnels de santé, la Fédération des centres de santé. Dans certains territoires où il n'y a plus suffisamment de professionnels libéraux, la Région soutient depuis 2018 le Labo innovation de cette fédération qui accompagne le montage et la viabilisation de projets locaux de centre de santé salariant des professionnels (montée en compétence et en polyvalence d'un centre de soins infirmier par exemple) ;
- pour les collectivités (prioritairement les intercommunalités) : soutien au recrutement de 4 animateurs dédiés à l'organisation locale de l'offre de santé (Communauté de communes Val de Sarthe, Communauté de communes des vallées de la Braye et de l'Anille, Redon agglomération, CIAS du Pays des Herbiers).

La montée en puissance du soutien aux investissements de structures de soins par les collectivités locales (1,3 M€/an)

Les maisons de santé pluri-professionnelles constituent une réponse à l'évolution des modes d'exercice souhaitée par de nombreux professionnels de santé. Néanmoins, pour tenir compte des réalités locales différentes, la Région a souhaité élargir le cadre du soutien qu'elle apporte aux différents acteurs.

• 31 MSP soutenues depuis 2016 regroupant 321 professionnels de santé (médecins, infirmiers etc.). La Région est le premier co-financeur des MSP en région (35% de financement en moyenne) ;

• Soutien en urgence aux cabinets médicaux portés par les collectivités locales. Les acteurs locaux, les communes généralement, sont souvent contraints d'agir rapidement pour permettre de maintenir au moins une offre minimale dans l'attente de la réalisation d'un projet plus pérenne, mais forcément de plus long terme dans sa réalisation (il faut en moyenne un délai de 4 ans pour faire émerger une maison de santé assise sur un véritable projet de santé). Avec beaucoup moins en projet de santé qu'une MSP, la Région soutient les collectivités locales, dans l'esprit du Pacte pour la ruralité, pour la construction ou la reprise de cabinets médicaux communaux dans une logique d'attirer ou de maintenir en urgence des professionnels : 12 projets soutenus depuis 2016 (ex : Avesnac, Fontevraud l'Abbaye, Saint-Gildas-des-Bois) ;

• depuis 2018, ouverture du soutien aux collectivités, voire associations, pour la création de centres de santé (professionnels salariés) polyvalents. Là où les initiatives libérales font défaut, certaines collectivités ou associations (des centres de soins infirmiers principalement) décident de construire des centres de santé fondés sur un projet de santé pluri-professionnel, assis sur un partenariat local avec les professionnels libéraux en place (quand ils existent) avec une implication des salariés, médecins notamment, dans le projet de santé et un engagement à participer à la permanence locale de soins. 5 projets soutenus depuis 2018 : Association A vos soins à Saint Nazaire et Sion les Mines.

Un accompagnement spécifique des territoires où l'offre de soins est la plus menacée

18,2% de la population, soit plus de 660 000 habitants, est considérée en zone prioritaire au regard du nouveau zonage médecin arrêté par l'ARS en janvier 2018 : ces Ligériens n'ont accès, en moyenne, qu'à 2,5 consultations ou moins par an chez un médecin généraliste de moins de 65 ans (contre 3,7 en Pays de la Loire et 3,8 en France). Avec l'ARS, la CPAM et les Départements, la Région a pour objectifs de :

• toucher les territoires les plus concernés sans laisser les autres de côté, la problématique d'installation-maintien des professionnels de santé touchant à des degrés divers tous les points de la région ;



Visite du site du chantier de la Maison de Santé Pluridisciplinaire de Candé (49)

- renforcer la coordination et l'action des acteurs régionaux et départementaux, institutionnels et professionnels ;

- rendre plus lisible la boîte à outils d'accompagnements auprès des territoires en vue de définir des pistes et solutions adaptées aux besoins locaux.

Cet accompagnement se fait sur mesure en fonction du besoin du territoire, en mobilisant un maximum d'acteurs locaux (élus et professionnels) et institutionnels. Plusieurs accompagnements sont en cours (CC du Val de Braye et de l'Anille, Pays de Redon, CC du Pays d'Anceins).

Autres mesures

- Faire émerger des **maisons de santé universitaires** : mise en place avec l'université de Nantes et le CHU d'un réseau de chercheurs (en soins de proximité dits primaires) dans 10 sites de soins de proximité (MSP, cabinets médicaux) en Loire-Atlantique et Vendée. Objectif : attirer dans ces territoires des médecins généralistes intéressés par l'enseignement/recherche.
- **Nuits de l'installation** : depuis 2017, un événement annuel co-organisé avec l'ARS réunissant environ 200 étudiants en santé des facultés de Nantes et Angers afin de les sensibiliser sur les conditions d'installation et de promouvoir le territoire régional.
- **Gérontopôle** : accompagnement des territoires dans la transition démographique, notamment sur les problématiques habitat (maintien à domicile, Ehpad). Soutien à hauteur de 350 000 €/an.
- **Observation de la santé** : soutien à l'ORS à hauteur de 256 000 €/an, notamment sur l'évolution des filières professionnelles (médecins, infirmiers) et sur les données de santé par territoire.

ACCOMPAGNER ET SENSIBILISER LES JEUNES LIGÉRIENS

La Région a adopté en juin 2017 un **Plan de prévention et d'éducation à la santé des jeunes 2017-2020** qui, à travers 6 actions dédiées, vise à accompagner les lycéens et apprentis à faire de manière autonome les bons choix pour leur santé : prévention

des comportements à risque, notamment les addictions.

Un partenariat pluriannuel avec les grandes associations régionales de prévention santé

Dans le cadre de la mesure 1 du Plan prévention, des conventions cadres et d'exécution sont signées avec 9 associations régionales spécialistes de la prévention santé : l'Ireps (Instance régionale en éducation et promotion de la santé), la Fédération Addictions, l'ANPAA (Association nationale de prévention en alcoologie et addictologie), Avenir Santé, le Planning familial, Muzazik, Solidarité Sida, l'Union régionale pour l'habitat des Jeunes Pays de la Loire.

Chaque année, la Région accorde près de 400 000 € de subvention au total à ces associations pour qu'elles mettent en place des actions de prévention dans les lycées et CFA, et pour qu'elles forment les équipes pédagogiques, les adultes/relais et les acteurs de proximité ayant un impact direct sur les jeunes.

En 2019, la Région s'est rapprochée des Maisons des adolescents (MDA) des Pays de la Loire, acteurs clés du territoire en matière de prévention et de promotion de la santé des jeunes. Ainsi, une convention cadre entre la Région et les 5 MDA a été votée en 2020 permettant aux MDA de mettre en place des actions à destination des jeunes en assurant notamment la promotion du e.pass santé, la mise en place d'action de sensibilisation sur les addictions et en contribuant à l'ambition alimentation/santé.

Un appel à initiatives locales en prévention santé (Apilops) qui a pour but d'ancrer la prévention santé des jeunes dans les territoires

La Région entend favoriser l'émergence et la remontée de projets locaux en prévention et en éducation pour la santé auprès des jeunes reflétant des problématiques territoriales spécifiques et promouvant des partenariats locaux. L'objectif est de créer une dynamique locale autour des sujets de prévention santé, avec une prise en compte globale du jeune dans son milieu de vie, tout en décloisonnant et en reliant les acteurs locaux. Une vingtaine de projets locaux accompagnés par un (60 K€).



Consultation médicale dans le cadre du pack 15-30

Un nouvel e.pass, lancé en septembre 2018, permettant de faciliter sur tout le territoire un accès des jeunes à un parcours de soins

Succédant au Pass prévention contraception, le nouvel e.pass santé propose un parcours de soins 100% dématérialisé, avec des consultations médicales élargies à d'autres sujets que la contraception ou le dépistage. Les lycéens et apprentis entre 15 et 19 ans révolus ont donc désormais la possibilité, via le e.pass santé, d'avoir accès à des consultations médicales gratuites et anonymes, notamment pour traiter ou prévenir des conduites addictives. **Fin mai 2020, 1500 partenaires ont intégré le dispositif. Plus de 18 000 pass ont été demandés et près de 6 000 ont été activés.**

Le Pacte éducatif régional dédié à la prévention santé des lycéens et des apprentis

Adopté le 17 mars 2017, le Pacte éducatif régional identifie la prévention santé des lycéens et apprentis dans leurs établissements parmi ses priorités. Un appel à projets annuel, les Actions éducatives ligériennes, permet ainsi de soutenir des projets contribuant entre autres à l'estime de soi ainsi qu'à la prévention et à la lutte contre les addictions.

Pour l'année scolaire 2019/2020, 102 projets éducatifs autour de la santé en lycées et MFR et 22 projets en CFA ont été soutenus par la Région, permettant ainsi de sensibiliser 21 705 jeunes pour un budget de plus de 118 000 €.

Le dispositif du Pacte éducatif régional des Ambassadeurs du civisme participe également à la volonté d'accompagner les projets éducatifs des établissements ligériens. Les jeunes volontaires en service civique, mis à disposition des établissements, peuvent ainsi

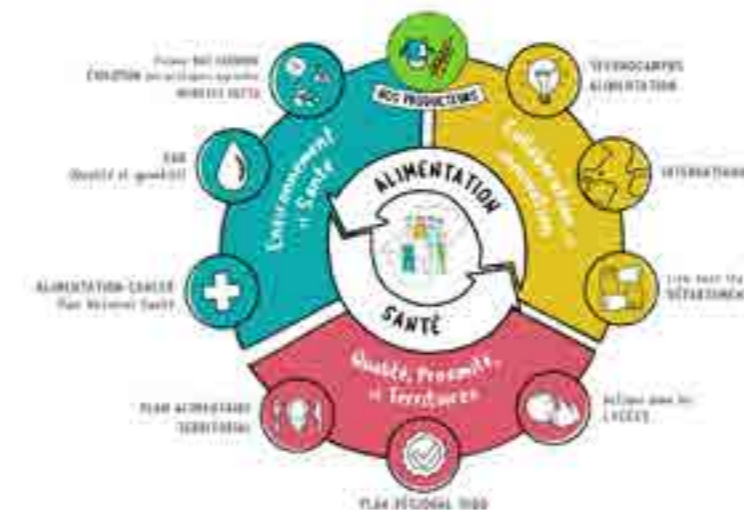


Produits Bio à la cantine du lycée Pro de Château Gontier (53)

promouvoir et accompagner la mise en œuvre opérationnelle des projets éducatifs et le développement de partenariats autour de la santé.

Une sensibilisation renforcée de la population régionale sur les conduites addictives chez les jeunes

L'objectif est de renforcer l'information et la communication pour sensibiliser la population aux conduites à risques et à la prévention du mal-être chez les jeunes. La Région peut contribuer à la politique proactive, mise en place par les pouvoirs publics ces dernières années, de déconstruction de l'image positive des produits, en s'adressant à la fois aux jeunes, cible principale de son programme, aux parents et aux autres acteurs environnant les jeunes. Elle entend ainsi relayer les grandes campagnes de santé publique afin de conforter un environnement favorable aux interventions de terrain. La Région accompagne la montée en compétence (et l'autonomie) des porteurs de projets (établissements, collectivités) et des **associations régionales et locales de prévention santé** via le centre de ressources régional de l'IREPS et ses antennes dans chaque département (246 000 €/an).



© Météoam

Utiliser le levier de l'environnement pour la santé

En complément de ce Plan prévention santé des jeunes, la Région est impliquée dans le **Plan régional santé environnement 3**. Co-piloté par l'Etat (l'ARS) et la Région, c'est un programme d'actions ambitieux pour 2016-2021, pour un environnement favorable à la santé. 4 axes : alimentation et eau destinée à la consommation humaine ; bâtiments, habitat et santé ; cadre de vie urbanisme et santé ; environnement de travail et santé.

S'engager pour une meilleure alimentation

Enfin, la Région a souhaité entamer une **réflexion autour de l'alimentation et la santé des Ligériens**. En effet, les liens entre alimentation et santé ont fait l'objet de nombreuses études et sont davantage reconnus notamment d'un point de vue scientifique. Bien que sans compétences dédiées sur l'alimentation et la santé, la Région agit au quotidien sur ce sujet à travers ses compétences développement économique, jeunesse, agroalimentaire, agriculture, biodiversité, gestion de l'eau, etc. C'est pourquoi une **ambition régionale alimentation-santé** a été adoptée au BP 2020 afin d'affirmer l'engagement de la Région pour le bien manger, renforcer notre connaissance pour mieux sensibiliser sur les enjeux alimentation-santé et accompagner la transition alimentaire dans de nouveaux défis.

Cette ambition, première brique de la future stratégie régionale, repose sur 2 axes :

- connaître et mieux prévenir ;
- agir sur les modes de production.

RENFORCER LA PRÉSENCE ET L'ACTION DU CONSEIL RÉGIONAL SUR LE TERRAIN

La Région des Pays de la Loire s'attache à mettre en œuvre une **politique équilibrée favorisant les complémentarités**. Elle doit conserver les qualités d'une structure légère et réactive tout en parvenant à projeter efficacement ses moyens sur les territoires au bénéfice de l'action publique.



Présence de l'Orientibus au Forum des Métiers de Châteaubriant (44)

Ainsi, conformément au **Plan pour l'orientation tout au long de la vie** voté lors du budget supplémentaire 2019, la Région s'est pleinement emparée de la compétence partagée orientation. À ce titre, une nouvelle direction de l'Orientation, animation territoriale et de l'insertion professionnelle a été créée. Elle comprend 3 services dont 2 sont territorialisés dans les départements et au sein des antennes. Il s'agit :

- du service Décrochage et insertion professionnelle qui intègre les assistants de lutte contre le décrochage scolaire, la mission handicap et le lien avec les missions locales ;
- du service Animation territoriale qui intègre les référents orientation (1 par département) et les délégués territoriaux orientation emploi (DIOE).

Afin de disposer d'une équipe dédiée au service de l'emploi et du développement économique en proximité, l'ensemble des collaborateurs concernés sont positionnés au sein des locaux hébergeant les développeurs économiques territorialisés de l'Agence régionale Solutions & Co.



L'ÉPANOUISSEMENT

de tous les êtres humains



35 000
PERSONNES
EN FORMATION
PROFESSIONNELLE
dont 31 000
demandeurs d'emploi



ENVIRON
729 000
BÉNÉVOLES EN
PAYS DE LA LOIRE



89 000
ASSOCIATIONS EN
PAYS DE LA LOIRE



7,09%
DE TRAVAILLEURS
HANDICAPÉS
AU CONSEIL
RÉGIONAL

© Région Pays de la Loire / A. Monié - Les beaux matins

Depuis 2016, la Région s'est pleinement engagée sur le volet social du développement durable en favorisant l'éducation, l'orientation, la formation initiale et continue, l'accès à l'emploi et la reconversion. Les politiques régionales ont pour but de permettre à la région de garder durablement l'un des plus faibles taux de chômage de France (6,9% au 4^e trimestre 2019 selon l'Insee).

FORMER TOUS NOS LYCÉENS DANS DES ÉTABLISSEMENTS DE HAUTE QUALITÉ

La Région des Pays de la Loire est gestionnaire et maître d'ouvrage d'un parc immobilier de près de 2 millions de m², principalement au travers de sa compétence en matière de bâtiments d'éducation (115 lycées publics à ce jour), et met en œuvre un plan d'investissement majeur.

La Stratégie régionale d'investissement dans les lycées

La Stratégie régionale d'investissement dans les lycées (Sil) pour la période 2018-2024, qui prévoit aujourd'hui 780 M€ de dépenses, a été adoptée lors du Budget primitif 2018, en décembre 2017. Elle porte l'ambition de créer les meilleures conditions de réussite possibles de tous les jeunes en Pays de la Loire, pour que la qualité des bâtiments et des lieux de vie garantisse des conditions d'accueil optimisées, au service de tous les parcours de formation sur l'ensemble du territoire.

Tirant les enseignements de la précédente période de programmation 2011-2016, la Sil 2018-2024 a été construite de manière à pouvoir opérer une relecture annuelle des priorités sur l'ensemble du territoire ligérien, afin d'accroître l'efficacité des réponses apportées et des résultats produits.

C'est la raison pour laquelle la Région, dans une approche transversale, a mis en place les outils d'aide à la décision et de pilotage idoines, et a développé une démarche de dialogue de gestion renforcée avec les EPLE.

La Région fait en effet face à un défi démographique majeur, avec des zones en plus forte tension

en Loire-Atlantique et en Vendée principalement. Dans ce contexte, elle a pris l'initiative du lancement de 2 études pour objectiver d'une part les flux démographiques et d'autre part la capacité réelle d'accueil des établissements.

Soucieuse d'une intervention au plus près des besoins, la Région a construit cette Sil selon 4 exigences : sérieux dans la méthode de travail ; pragmatisme et sobriété dans les réponses apportées ; exemplarité en matière de transition énergétique et écologique ; responsabilité dans la trajectoire financière de la collectivité.

La Sil entend répondre aux besoins en investissements dans les lycées publics en s'appuyant sur 4 orientations.

Axe 1 - Répondre à l'urgence démographique et améliorer les conditions d'accueil pédagogique et fonctionnel sur tout le territoire ligérien (pour 40% de l'effort régional)



Nouveau « lycée 4.0 » de Nort-sur-Erdre, ouverture à la rentrée 2020 (44)

En 2019, cette priorité se traduit en particulier par la poursuite des opérations :

- en cours de travaux : il s'agit des lycées de Nort-sur-Erdre et de Saint-Gilles-Croix-de-Vie, respectivement livrés à la rentrée scolaire 2020 et 2021 ;
- en phase de programmation et d'études de conception pour les lycées d'Aizenay (livraison en 2022), de Pontchâteau (2023) et de Saint-Philbert de Grand Lieu (2025).

L'année 2019 a aussi été marquée par une stabilisation des effectifs, qui n'a pas donné lieu à l'implantation de nouveaux modules.

La mise en place de la réforme du baccalauréat à la rentrée 2019 a jusqu'à présent eu un impact assez limité en termes de travaux (quelques demandes de décroisement / reclouisonnement de salles de cours ; des raccordements informatiques de salles

nouvellement équipées, etc.). Son effet est plus sensible sur les demandes d'équipements pédagogiques (Pareo), notamment pour les enseignements de sciences (matériels de laboratoire) et en informatique.

Axe 2 - Promouvoir des lycées bien entretenus, sobres, sûrs et exemplaires en matière de transition énergétique et écologique (40%)

Cette priorité bénéficie à tous les territoires, y compris ceux sans tension démographique. La Région investit pour que les conditions d'accueil dans l'ensemble des établissements restent à un haut niveau de qualité. Cette priorité mobilise notamment le Fonds annuel d'intervention et le Plan d'entretien maintenance 2018-2024.

La Région, qui entend par ailleurs conduire une démarche d'excellence environnementale dans ses constructions neuves et dans ses opérations sur les bâtiments existants, a progressé de manière très importante dans la connaissance et l'évolution des dépenses de fonctionnement, de la facture et des consommations énergétiques. Des « familles de bâti » et des « profils énergétiques » peuvent désormais qualifier chaque EPLE. Pour la première fois, ce travail a été mené pour permettre la révision des critères de calcul de la Dotation annuelle des crédits de fonctionnement des EPLE, et cela grâce à l'outil de suivi de consommation opérationnel depuis bientôt 2 ans. Rappelons que 15% de l'effort régional de la Sil est consacré à des opérations de performance énergétique sur les bâtiments, visant des résultats allant au-delà de la réglementation.

Enfin, les campagnes de mise à jour des Dossiers techniques amiante, de mesures de présence du Radon (gaz d'origine naturel), et d'autodiagnostic de la Qualité de l'air intérieur ont débuté courant 2019.

Axe 3 - Améliorer l'environnement de travail des agents régionaux dans les lycées (10%)

Un volet spécifique de la Sil est dédié aux interventions permettant d'améliorer les conditions de travail des agents régionaux des lycées. Sont ainsi programmés des travaux de réfection/rénovation des espaces de restauration, des vestiaires, des ateliers, des lieux de vie des agents.

Les investissements immobiliers engagés au titre de cet axe 3 ont par ailleurs en lien étroit avec la politique régionale éducative (manger local, etc.), l'accompagnement managérial des agents régionaux des lycées et la politique de prévention des risques professionnels.

Axe 4 - Rester agile et soutenir toutes les formes d'innovations éducatives (10%)

La Région consacre 10% des moyens de la Sil pour répondre aux évolutions du cadre pédagogique national, mais aussi pour soutenir des projets territoriaux innovants.

Le « lycée 4.0 »

Le « lycée 4.0 » est l'ambition régionale de ce que doit être le lycée du futur, tant dans les nouveaux établissements que dans le réaménagement des lycées existants. Il s'agit de préparer l'avenir des futurs lycées et lycéens, avec un ancrage initial fort, mais pas exclusif, sur le numérique. Le « lycée 4.0 » regroupe divers enjeux :

- **construire et entretenir durablement** des bâtiments ouverts sur leur territoire avec une priorité donnée à la sobriété et à l'éco-construction ;

- **soutenir les nouvelles pratiques pédagogiques** et proposer un environnement numérique innovant, tendre vers 100% d'établissements raccordés au Très haut débit et une couverture wifi étendue ;

- **accompagner les parcours de vie** et de réussite des jeunes ;

- **associer les usagers** – jeunes et agents – pour inventer le mieux-vivre dans le lycée de demain, grâce notamment à des méthodes collaboratives.

Cette approche participe du déploiement de la Stratégie d'investissement dans les lycées 2018-2024 qui se poursuit tout en préparant les établissements de demain.

Le soutien aux établissements privés

La Région a poursuivi en 2019 ses actions auprès des établissements privés comme prévu dans les conventions cadres 2018-2022 signées avec les 3 têtes de réseau (Uradel, AREPLAE, FR MFR). Chaque réseau s'est en effet engagé à ce que 15% de l'effort total d'investissement en faveur des établissements privés relevant de sa responsabilité soit consacré à des travaux et des mesures d'amélioration de la performance énergétique des bâtiments :

- opérations de **performance énergétique** sur les installations thermiques et de ventilation, mais également électriques ;

- opérations d'**amélioration de la performance** des équipements / systèmes hors bâti ;

- opérations de **rénovation énergétique** sur le bâti.

Parmi les opérations significatives de 2019 figurent notamment :

- les **aménagement innovants** inaugurés à la rentrée au lycée Saint-Félix à Nantes (CDI et salle des personnels) et intégrés au vaste programme immobilier soutenu par la Région relevant d'une démarche HQE de



Agents du lycée du Pays de Retz à Pornic (44)

performance énergétique, sans viser la certification, dans le respect de la RT 2012 :

- **30% au moins d'économie d'énergie** sur les bâtiments neufs et rénovés ;

- **30% couvert par les énergies renouvelables** grâce au recours au réseau de chaleur urbain ;

- **30% de réduction des émissions de CO2** (utilisation du réseau de chaleur urbain et abandon du gaz pour le chauffage et la production d'ECS).

- le lancement de la **restructuration globale** du lycée Saint-Charles Sainte-Croix au Mans dans une démarche HQE de performance énergétique, sans viser la certification, dans le respect de la RT 2012 et avec une anticipation de la RT 2020 :

- **30% d'économie d'énergie** – coefficient d'énergie primaire (Cep) $\leq 0,70$ Cep maximum autorisé (Cep max) : le projet permet une économie d'énergie de 39,84% par rapport au Cep max ;

- **30% du Cep couvert par des énergies renouvelables** : le projet prévoit un système de panneaux photovoltaïques sur la toiture orientée sud-est. L'énergie récupérée couvrira de l'ordre de 32% du Cep.

- la **maîtrise des émissions de gaz à effet de serre** : étant existant sur le site, le gaz naturel sera utilisé comme énergie pour satisfaire aux besoins de chauffage et eau chaude sanitaire de l'établissement. Les émissions de gaz à effet de serre seront de 7 kg

éq CO2/m²/an pour le nouveau bâtiment ce qui est faible pour ce type d'établissement.

En outre, la Région poursuit son soutien au lycée la Joliverie (Saint-Sébastien-sur-Loire) dans son **projet Microjoule** axé sur la recherche de nouveaux modes de propulsion moins polluants. Les étudiants et les partenaires techniques développent ainsi des solutions innovantes sur les moteurs à combustion interne notamment par utilisation des biocarburants, et aussi le développement des piles à combustible fonctionnant à l'hydrogène, en partenariat avec Polytech Nantes.

Ce projet permet d'impliquer les jeunes dans des projets scientifiques allant de la conception à la réalisation de prototypes, en passant par l'expérimentation.

La lutte contre le décrochage scolaire

Dans le cadre du Plan nouvelle chance pour les jeunes décrocheurs et en cohérence avec les objectifs du Plan régional de l'orientation adopté en juin 2019, la Région soutient à la fois les actions

UN « LYCÉE 4.0 » EN MAYENNE

Un lycée a mené de son côté une expérimentation sur le « lycée 4.0 » ; c'est le lycée du Haut Anjou à Château-Gontier. Au titre de l'appel à projets annuel Actions éducatives ligériennes, il s'est engagé dans un travail associant les jeunes sur leur perception du lycée de demain. Ce projet a ainsi permis de faire un diagnostic sur le lieu de vie des lycéens, son utilisation, les améliorations potentielles (espaces de loisir, espaces de circulation...). Le projet continue avec l'ambition de créer du mobilier avec des meubles mis au rebut, afin d'aménager l'espace dans l'établissement (en particulier pour le foyer et le hall).



Maquette du futur « lycée 4.0 » d'Aizenay (85) qui ouvrira à la rentrée 2022



Visite du Lycée la Joliverie à Saint-Sébastien-sur-Loire (44)

de repérage et d'accompagnement auprès des jeunes menées par les établissements de formation initiale, et les démarches de médiation par les missions locales. Les écoles de production interviennent aussi dans la lutte contre le décrochage en proposant aux jeunes sortis du système scolaire classique, une offre alternative de formations par une pédagogie axée sur le « faire pour apprendre » aboutissant à des formations qualifiantes et/ou certifiantes. Une 6^e école de production a été ouverte à Saumur à l'automne 2019.

ENGAGER LES JEUNES LIGÉRIENS DANS LA DÉMARCHE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Sensibiliser à la transition écologique et énergétique

Le Pacte éducatif régional voté le 17 mars 2017 fixe l'ambition éducative de la Région. Il s'appuie en particulier sur un appel à projets régional qui s'adresse à tous les lycées publics et privés, aux CFA et MFR, leur proposant un cadre pour mener des projets éducatifs qui bénéficient d'un soutien régional. Sur l'année 2019-2020, près de 51 700 jeunes se sont impliqués dans ces projets.

Cet appel à projets invite les établissements volontaires à s'engager dans des projets collectifs permettant de sensibiliser les jeunes aux enjeux de la transition écologique et énergétique : maîtrise de l'énergie, énergies renouvelables, préservation de la biodiversité, gestion des déchets, économie circulaire, circuits courts... Les équipes éducatives peuvent aborder ces thématiques au travers de projets concrets, menés dans les établissements ou sur le territoire local, en lien avec des partenaires mobilisés par la Région (Association Graine notamment). Sur l'année 2019-2020, ce sont **87 projets** de sensibilisation à la transition



Projet contre le gaspillage alimentaire « À la rescousse des courges »

écologique et énergétique, menés par **82 établissements** et mobilisant **6 343** jeunes qui auront bénéficié d'un soutien de la Région.

La Région s'associe au Rectorat cette année encore pour étudier les dossiers de demande de labellisation E3D (école ou établissement en démarche globale de développement durable) et saluer les actions des établissements.

En parallèle, 6 établissements se sont engagés fin 2019 dans le **concours CUBE.S** (Challenge climat usage bâtiments d'enseignement scolaire), qui est une version du CUBE 2020 adaptée aux établissements d'enseignement (écoles, collèges, lycées). Les lycées se sont engagés pour 5 ans afin de réduire la consommation énergétique de leur établissement scolaire, mobiliser les bons usages et le réglage des installations techniques avec une approche ludique, éduquer les élèves aux économies d'énergie et mieux anticiper les travaux.

Privilégier les circuits alimentaires de proximité et lutter contre le gaspillage alimentaire

Dans le cadre du Plan d'actions prioritaires pour l'agriculture, adopté en février 2016 par le Conseil régional, figure le développement de l'approvisionnement local dans la restauration collective.

• **Tendre vers 100% de produits français, 50% de produits régionaux et 20% de produits bio** ou sous autres signes de qualité dans les services de restauration des lycées. Cet objectif initial a été approché puisque 80% des produits proviennent de France, 41% du territoire régional et 15% sont bio en 2019. Ainsi, tout en intégrant les nouveaux

objectifs la loi Egalim, la Région a souhaité maintenir ses critères de localisation (100% origine France et le 50% régional) et la qualité (50% dont 20% de produits bio).

- Mettre en place depuis 2016 dans les lycées des **menus Loire-Océan composés à 100% de produits issus de l'agriculture et de la pêche ligériennes**. Des opérations collectives ont été proposées à plusieurs reprises. Désormais l'intégration de menus ou de plats Loire-Océan est une pratique courante dans les lycées.
- Contribuer à la mise en place d'un **recensement de l'approvisionnement de proximité** en restauration dans les lycées. Un logiciel de gestion de la restauration qui permet d'identifier l'origine et la qualité des produits est actuellement en test dans 10 établissements en vue d'une généralisation.
- S'intégrer aux **réseaux LOCAL départementaux** au sein desquels la Région est partie prenante.
- Organiser des **ateliers thématiques sur la démarche « Manger local »** pour l'ensemble des équipes de restauration qui bénéficient d'un accompagnement personnalisé par les conseillers restauration et d'une mise en relation avec les filières de production.
- **Lutter contre le gaspillage alimentaire** grâce à :
 - l'**identification** des sources de gaspillage alimentaire dans la préparation et la consommation des repas afin de cibler des actions concrètes concourant à réduire ce gaspillage ;
 - la **sensibilisation** des élèves avec notamment des équipements :

tables de tri, logistique en salle adaptée (libre-service, adaptation des portions à la demande...) et des actions de communication ;

- la **contractualisation** des lycées avec des opérateurs de collecte et in fine une filière de valorisation des déchets (compostage, méthanisation...).

ORIENTER VERS L'EMPLOI

Le combat pour l'emploi, et en particulier pour l'emploi des jeunes, constitue une priorité centrale du Conseil régional. Face au défi de l'emploi des jeunes, les Pays de la Loire ont souhaité faire de l'apprentissage une grande cause régionale dès le début de la mandature en organisant le 24 mars 2016 un premier Grenelle de l'apprentissage qui s'est traduit par un Plan de relance de l'apprentissage, adopté lors de la session des 14 et 15 avril 2016, comportant 7 priorités et 30 mesures concrètes.

Le Plan de relance de l'apprentissage a tenu ses engagements au service de la qualification et de l'emploi des jeunes. Au 31 décembre 2019, les 54 CFA des Pays de la Loire ont conventionné 33 094 apprentis avec la Région, soit une augmentation de 24% en 4 ans, une progression sans précédent. La proportion d'apprentis parmi les jeunes de 16-25 ans en Pays de la Loire est la plus élevée de France : 6%, d'après le ministère de l'Éducation nationale.

Parallèlement à cette progression des effectifs, la qualité des formations s'est renforcée. Le taux de réussite aux examens des apprentis en Pays de la Loire a atteint 86,81% lors de la session 2019. La progression est de + 2,1 points en 4 ans. En matière d'insertion professionnelle, 82,43% des jeunes dans notre région sont insérés sur le marché du travail 7 mois après leur sortie d'apprentissage (enquête IPA, février 2019).

L'année 2019 constitue la dernière année de mise en œuvre du pilotage de la compétence apprentissage par la Région. Après avoir pris acte des changements majeurs liés à la réforme d'ampleur

de l'apprentissage issue de la loi « Pour la liberté de choisir son avenir professionnel » du 5 septembre 2018, le Conseil régional a poursuivi jusqu'au bout le soutien à l'apprentissage et l'accompagnement des CFA dans la transition vers le nouveau modèle. Elle a continué l'effort de développement de l'offre de formation pour accompagner les nombreuses ouvertures de formation (172 nouvelles sections d'apprentissage à la rentrée 2019). En investissement, la Région a adopté le financement de plusieurs projets structurants de manière à améliorer les conditions de formation et de vie des jeunes : aménagements de nouveaux locaux pour le CFA du CESFA-CESI accueillant les apprentis ingénieurs en centre-ville de Saint-Nazaire, travaux dans l'internat du CFA agricole public Edgard Pisani à Montreuil-Bellay (49), rénovation du foyer des apprentis au CFA URMA 72 du Mans.

De plus, si la loi du 5 septembre 2018 a retiré aux Régions le pilotage de l'apprentissage, elle leur a parallèlement confié une nouvelle mission d'information sur les métiers et les formations en direction des élèves et de leurs familles, des apprentis ainsi que des étudiants. Dans ce cadre, la Région a fait part de sa volonté de rester mobilisée sur la promotion de l'apprentissage et, de manière plus générale, de l'alternance.

Ainsi, à titre d'exemple, l'Apprentibus a laissé la place à cinq Orientibus dans le cadre de la Feuille de route orientation adoptée lors de la session des 20 et 21 juin 2019. Ces outils d'orientation, innovants et mobiles, sillonnent les routes ligériennes depuis la rentrée 2019 pour sensibiliser les publics, à la diversité des métiers et des formations.



L'Orientibus

De son côté, le Programme régional de formation professionnelle REGION FORMATION vise à renforcer l'insertion durable dans l'emploi et la performance des dispositifs de formation par une fluidité des parcours des stagiaires et par une souplesse dans l'organisation de la réponse formation sur les territoires. En 2020, **il concerne 38 167 apprenants, dont 32 553 demandeurs d'emploi. En 2019, ce sont 35 674 apprenants qui ont été formés dont 31 287 demandeurs d'emploi.** Les programmes REGION FORMATION s'organisent autour de 3 offres complémentaires, structurées selon le degré d'autonomie et des aptitudes professionnelles des bénéficiaires :

- **RÉGION FORMATION - PRÉPA :** insertion et remobilisation de publics très éloignés de l'emploi avec les dispositifs **Rebond** (jeunes décrocheurs), **Avenir** (découverte des métiers et construction d'un projet professionnel), **Clés** (remise à niveau pour les fondamentaux) ;
- **RÉGION FORMATION - VISA :** formations à un métier spécifique avec certification



CFA de la Maison Familiale Rurale à Mouilleron-Saint-Germain (85)

professionnelle (diplôme, certificat ou titre) dans le cadre des dispositifs **Métiers** (formation collective pour les métiers en tension) et **Métiers +** (financements individuels pour des métiers en tension, rares ou de niche) ;

- **RÉGION FORMATION - ACCÈS** : formations pour l'emploi direct en entreprise avec les programmes Emploi (formations courtes d'adaptation), **Entrepreneur** (création et reprise d'entreprise) et **Évolution** (salariés en évolution professionnelle de premier niveau). L'objectif du programme de formation **ACCÈS Emploi** est de favoriser la rencontre de l'offre d'emploi d'une entreprise avec un demandeur d'emploi identifié en ajustant ses compétences.

En 2019, la Région a augmenté de 3,6% le nombre d'entrées en formation, à destination des demandeurs d'emploi les moins qualifiés par rapport à 2018, en mobilisant les crédits du Plan d'investissement dans les compétences (Pic). L'année 2019 a permis la mise en œuvre de la 1^{re} année du Pacte régional d'investissement dans les compétences 2019-2022 d'un montant de 300 M€, dont 4,5 M€ en 2019. Ainsi les formations de 8 665 demandeurs d'emploi de faible niveau de qualification (inférieur ou égal au niveau 3, ou au 4 non validé) ont été ajoutées dans le courant de l'année 2019, en complément des 22 622 places déjà prévues. Au 30 décembre 2019, 2 874 entrées supplémentaires sont déjà comptées. Pour 2020, 9 931 places supplémentaires sont programmées, en plus des 22 622 prévues pour les demandeurs d'emploi.

Aujourd'hui, en matière d'orientation, l'État et les Régions assurent une responsabilité partagée :



- **L'État met en œuvre la politique d'orientation** et d'affectation des élèves et des étudiants dans les établissements scolaires et d'enseignement supérieur ;
- **la Région coordonne les actions des autres organismes** participant au Service public régional de l'orientation (Spro) et à la mise en place du Conseil en évolution professionnelle (CEP), assure un rôle d'information et coordonne un réseau des centres de conseil sur la Validation des acquis de l'expérience (VAE) ;
- la Région est par ailleurs chargée, au titre de l'article 18 de la Loi du 5 septembre 2018, de **produire et diffuser l'information** sur les métiers et les formations qui y mènent à destination des jeunes et de leurs familles, des étudiants et des apprentis.

Dans chacun des 18 territoires de solutions de la région, le Plan de bataille pour l'emploi, qui vise à

regrouper de manière cohérente tous les acteurs de l'emploi au niveau local, permet désormais d'agir de manière coordonnée pour lever les freins au recrutement, apporter une offre de solutions individualisée aux besoins en compétences exprimés par les entreprises ; partager la carte des formations sur le territoire afin d'ajuster et coordonner les réponses en formation aux besoins en compétences, mobiliser les dispositifs et acteurs de l'accompagnement vers l'emploi des publics ; renforcer la connaissance des métiers qui recrutent par les acteurs de l'orientation, veiller à l'accès à l'emploi et à la formation des publics les plus fragiles. Ces territoires sont aussi des relais de mise en œuvre de la Stratégie régionale de l'emploi, de la formation et de l'orientation professionnelle (Srefop), approuvée à la fin de l'année 2017.

RENDRE LA CULTURE ET LE PATRIMOINE ACCESSIBLE À TOUS LES LIGÉRIENS

La culture et le patrimoine sont nécessaires au maintien du développement des territoires, à leur activité et à leur attractivité. La culture façonnant notre identité, il apparaît plus généralement qu'aucun développement ne peut

être durable qui ne se fonde sur un socle culturel commun. Ce socle commun garantit une éducation de qualité dans une société pacifique et inclusive, ouverte à la diversité culturelle et à l'égalité des femmes et des hommes. C'est pourquoi la Stratégie culturelle et patrimoniale de la Région entend faire une priorité de la préservation du patrimoine et de l'action culturelle.

Ouvrir la culture à tous les Ligériens

La **Stratégie culturelle de la Région** des Pays de la Loire adoptée en juin 2017 a réaffirmé comme priorité le développement

scène, Voisines). Par exemple, la Compagnie Grosse Théâtre a proposé son spectacle Tony dans les communes de Champtoceaux, La Grigonnais ou encore Saint-Lyphard.

Dans la continuité de la rencontre thématique sur l'accessibilité de l'offre culturelle aux personnes en situation de handicap organisée en novembre 2018, la Région des Pays de la Loire a proposé de mi-novembre à mi-décembre 2019 le premier **Mois Culture pour tous**. Cet événement avait pour objectif de donner de la visibilité et valoriser l'offre culturelle accessible afin d'encourager son développement, fédérer les acteurs qui se mobilisent

culturelle : personnes en situation de détention, de polyhandicap, ou résidents en Ehpad (plus de 1000 spectateurs). L'Orchestre national des Pays de la Loire et Angers-Nantes-Opéra se sont mobilisés pour offrir de beaux moments musicaux à ces publics spécifiques. Par ailleurs sur le volet cinéma, une première rencontre, menée avec le Bureau d'accueil des tournages et le festival Premiers Plans, a été organisée pour sensibiliser les professionnels de la filière cinématographique aux notions d'éco-tournages : de la décoration à la régie et sur la base de retours d'expériences, des solutions concrètes ont été décrites tout au long de la chaîne de création des œuvres.

Pour sa première année entièrement dématérialisé, le nouveau e.pass culture sport, outil majeur de la Région pour favoriser l'accès des jeunes à la culture et au sport, a bénéficié à près de 45 000 jeunes partout en Pays de la Loire. En téléchargement l'application gratuite e.pass jeunes, les jeunes Ligériens peuvent bénéficier pour 8 € de plus de 130 € d'avantages et d'une entrée gratuite à un festival. La dématérialisation permet entre autres d'économiser les coûts de fabrication et d'expédition des anciens chèquiers papier, tout en s'adaptant aux nouvelles pratiques des jeunes bénéficiaires.

Préserver et valoriser le patrimoine ligérien

Par sa compétence obligatoire en matière d'inventaire général du patrimoine culturel, la Région mène en partenariat avec les Départements, communes ou pays, des opérations destinées à favoriser la connaissance, la valorisation et la diffusion du patrimoine dans les 5 départements ligériens.



Spectacle : Cendrillon dans les Jardins des Pays de la Loire

des projets culturels sur tous les territoires de la région et pour tous les publics. À cette fin, la Région a créé en 2018 le **Fonds de développement culturel territorial** (Fondec) destiné à permettre de soutenir des projets ne pouvant s'inscrire dans les règlements d'intervention existants, avec une attention particulière aux territoires ruraux. Par exemple, la Région accompagne le festival Grandchamp'bardement, organisé à Grandchamp-des-Fontaines en Loire-Atlantique ou les Feux de l'Été à Saint-Prouant en Vendée.

L'ambition régionale est également incarnée par la promotion d'événements festifs tels que les festivals, par une politique forte en faveur des Ligériens pour faciliter leur accès à la culture et l'inclusion d'une grande variété de publics tels que le programme **Culture et handicap** (qui comporte un volet tarifaire), le dispositif **Aide aux pratiques innovantes en matière de médiation culturelle** et le soutien à la diffusion du spectacle vivant en différents lieux majoritairement ruraux (dispositif Région en

à l'année sur les territoires pour une culture plus accessible, favoriser l'échange de bonnes pratiques et apporter de la ressource aux acteurs culturels et enfin, contribuer à changer le regard de la société sur le handicap à travers des pratiques culturelles ouvertes à tous. Le bilan est satisfaisant avec plus de 60 propositions artistiques culturelles ainsi valorisées, 5 rencontres professionnelles et une tournée de 20 spectacles organisées par la Région à destination des publics les plus empêchés d'accéder à la vie



Lancement du pass culture sport



Signature du Pacte Régional d'investissement 2019-2022

Ces opérations permettent à la Région d'être présente au plus près des territoires (et notamment des territoires ruraux), de leurs acteurs et de leurs habitants, et de participer ainsi davantage à l'appropriation du patrimoine par le plus grand nombre. Elles s'ouvrent désormais aux nouveaux champs que constituent le paysage et le patrimoine culturel immatériel. Les réflexions des chercheurs de la Région favorisent la mise en perspective des éléments étudiés (espaces aménagés, édifices, objets mobiliers) avec leur environnement territorial, mais aussi leur fonction et/ou leur usage, et plus généralement le contexte de leur création. Cette dernière approche, qui est à consolider et à développer, fait une large place au témoignage des habitants et des usagers. Ainsi, plusieurs opérations concernent le patrimoine des « territoires de l'eau », rives de fleuve ou de rivière (Loire, Maine, Mayenne), ou espace humide aménagé (Marais poitevin). L'enjeu de ces études est de comprendre la formation et l'évolution de territoires mouvants largement façonnés par l'homme, les formes d'occupation et d'usage qu'ils ont engendrées, le développement des agglomérations, du bâti et des activités, ainsi que les enjeux en matière d'urbanisme et d'aménagement du territoire. L'analyse des rives de Loire, dont le terrain d'étude s'achève prochainement, synthétise brillamment la multiplicité de ces approches. Un webdocumentaire sera d'ailleurs consacré à cette aire d'étude.

De même, les acteurs du patrimoine des Pays de la Loire, réunis en collectif au sein de la Conférence régionale consultative de la culture, se sont engagés depuis plusieurs années dans la structuration de la filière patrimoine avec comme objectif la création d'un pôle ressource régional.

Cette dynamique est maintenant opérationnelle avec la création d'un réseau régional intitulé « Pôle Patrimoine. Réseau de coopération des acteurs du patrimoine culturel en Pays de la Loire ». Partie intégrante de la nouvelle Stratégie culturelle régionale, le Pôle Patrimoine est accompagné par le Conseil régional pour donner une visibilité accrue à l'ensemble des acteurs du patrimoine, diffuser des informations pratiques sur les enjeux de la gestion du patrimoine au bénéfice des professionnels comme des particuliers, valoriser les formations et la recherche en lien avec le patrimoine et favoriser la mutualisation entre les différentes organisations de la filière patrimoine.

SOUTENIR TOUTES LES FORMES DE PRATIQUES SPORTIVES EN PAYS DE LA LOIRE

La notion de sport durable fait l'objet d'une prise de conscience qui touche l'ensemble des acteurs sportifs et s'inscrit dans une vision plus globale de développement durable du territoire ligérien. L'organisation des activités sportives doit intégrer de façon croissante une démarche de développement durable et d'inclusion sociale.

Soutenir les actions d'inclusion sociale

La Région soutient les actions du mouvement sportif favorisant l'inclusion sociale afin que les personnes en situation de handicap, de précarité et vulnérables puissent accéder au sport de leur choix, quel que soit le territoire, dans un but non seulement de pratique compétitive mais également de santé et de bien-être. De plus, dans le cadre de son Plan Sport & handicap,

la Région souhaite, d'une part, améliorer les conditions d'accueil des personnes en situation de handicap dans les clubs sportifs, en contribuant au financement de matériel adapté et, d'autre part, favoriser la pratique compétitive des sportifs en situation de handicap grâce à la prise en charge d'une partie de la licence compétition.



Basket handisport

Limiter l'impact environnemental des déplacements et des événements sportifs

La diminution du nombre et de la longueur des déplacements comme l'utilisation de modes de transport doux constituent un enjeu de santé et de qualité de vie. L'aide régionale à l'acquisition de minibus pour les ligues ou comités régionaux pour les entraînements, la participation aux compétitions ou l'assistance aux spectacles sportifs s'inscrivent dans cet objectif. De même, la Région valorise l'utilisation par le mouvement sportif des réunions à distance au sein d'espaces de visioconférence, en lien avec l'équipement qu'elle a financé au sein de la Maison des sports à Nantes.

La collectivité est également attentive à toute action favorisant une gestion et une organisation respectueuses de l'environnement, soucieuse du rôle social que le sport peut jouer au niveau national et international tout en adoptant des nouveaux modes de consommation durable. Ainsi, la Région soutient les projets écoresponsables des ligues et leurs actions incitant à une pratique physique et sportive « régulière,

raisonnée et raisonnable » pour la santé et le bien-être en général, de même que l'accompagnement d'études mesurant l'impact économique et social des événements. L'aide susceptible d'être attribuée par la Région aux manifestations sportives peut aussi être conditionnée au respect d'un certain nombre d'engagements visant à réduire l'impact environnemental de ces rassemblements (éco conditionnalité).

En ce qui concerne **les sports et pratiques en milieu naturel**, dont l'observation relève des départements à travers des Plans départementaux des espaces, sites et itinéraires (PDESI), une coordination est instaurée au sein de la Conférence régionale consultative du sport. Les caractéristiques des Pays de la Loire (450 km de littoral, dont 210 km de plages ; 1 000 km d'itinéraires cyclables banalisés et sécurisés, dont la Loire à vélo ; 13 000 km d'itinéraires de randonnée ; 4 parcs naturels régionaux ; plus de 3 000 sites équipés pour les sports de nature ; un secteur du tourisme qui représente 10% des activités économiques et de l'emploi de la région) amènent un fort développement des activités qu'il faut maîtriser à travers plusieurs leviers : adaptation des sites, développement de dessertes et d'hébergements, formation des professionnels et des amateurs, mise en place d'animations et communication, valorisation des projets exemplaires qui fixent un cap et suscitent l'envie.

Dans ce contexte, les principaux axes pour concilier pratiques sportives et préservation des espaces naturels sont les suivants :

- favoriser la création d'équipements légers de proximité, qui représentent une réponse adaptée à la carence d'équipements sportifs de pleine nature, notamment en milieu rural (dimension éducative) ;
- cogérer des équipements avec les gestionnaires d'espaces naturels.
- structurer l'offre touristique autour des équipements, pour générer des ressources en vue d'un meilleur entretien ;
- intégrer les lieux de pratique dans les documents d'urbanisme (PLU, Scot, trames vertes et bleues...).



Mondial du Lion à Lion d'Angers (49)

ZOOM SUR L'ANALYSE ENVIRONNEMENTALE DU MONDIAL DU LION

Comme tout événement sportif, l'organisation d'une manifestation équestre génère des impacts pour le territoire qui l'accueille. La direction territoriale ouest de l'IFCE a mené une analyse des retombées à court terme du Mondial du Lion sur les plans économique, social et environnemental. L'étude a en effet porté sur les principaux enjeux environnementaux de l'évènement à savoir :

- La maîtrise de la consommation des ressources naturelles
- La réduction de la production des déchets
- La limitation des émissions de gaz à effet de serre
- Le contrôle des incidences sur les espaces naturels et la biodiversité

Par la suite, ces enjeux ont été déclinés dans la politique d'achat, le choix des fournisseurs et prestataires, le transport des publics, la gestion de l'énergie (électricité, éclairage), la gestion de l'eau, la gestion des déchets (prévention, tri, valorisation), les choix en matière de communication, la formation des équipes & des bénévoles, la sensibilisation & l'éducation des publics ...

Le Mondial du Lion, championnat du monde de concours complet des jeunes chevaux, a été reconduit en 2019 pour sa 34ème édition sur le parc départemental de l'Isle Briand au Lion d'Angers. Il a rassemblé du 17 au 20 octobre plus de 100 couples cavalier-cheval, près de 40 000 visiteurs, 300 bénévoles et une centaine d'exposants et restaurateurs.

Fort des résultats de cette étude, le Mondial du Lion s'inscrit comme événement précurseur en matière d'éco-responsabilité dans le sport équestre : le 19 novembre 2019, il était le premier événement équestre à entrer dans le réseau des signataires de la charte des 15 engagements éco-responsables portée par la mission Sports et Développement durable du ministère des sports.



Le port d'étier de Port-Lavigne à Bouguenais (44)



Maquette du futur Creps

Enfin, le futur Centre de ressources, d'expertise et de performance sportives (Creps), qui sera mis en service à la rentrée 2021, s'inscrit dans une démarche volontaire de Haute qualité environnementale, qui vise à améliorer des conditions de vie (circulations, traitement des déchets, énergies nouvelles...), les aménagements extérieurs (création de pistes d'entraînement, de VTT, liaison vers le Cens et l'Erdre...) et le développement de cibles environnementales telles que liaisons douces intérieures, énergie propre, optimisation des consommations, utilisation des eaux de ruissellement pour l'arrosage...

SOUTENIR LA VIE ASSOCIATIVE ET ENCOURAGER LE BÉNÉVOLAT

Soutenir la vie associative

Soutenir la vie associative, c'est participer à l'équité sociale, qui cherche à réduire les inégalités entre les individus, et à faire sens dans la société.

La Région a pris en compte les objectifs du développement durable mis en lumière à la suite de la Cop 21 en redéfinissant sa politique en direction de la solidarité. Elle mène des actions spécifiques en faveur des associations ligériennes afin de lutter contre la grande précarité qui est une des conséquences de l'impact du développement sans précédent de nos territoires. Forte de ce constat, elle renouvelle

ZOOM SUR LE FUTUR CENTRE DE RESSOURCES D'EXPERTISE ET DE PERFORMANCE SPORTIVES DES PAYS DE LA LOIRE

Le Creps, investissement régional de 46,3 M€, sera construit sur le site de la Babinière à La Chapelle-sur-Erdre sur un terrain cédé par Nantes Métropole.

L'affinement du projet, positionné à l'échelle régionale pour prendre en compte la complémentarité des équipements et des dispositifs d'accompagnement du sport de haut niveau sur les territoires ligériens, a permis de redéfinir les besoins en locaux de formation, d'administration, d'hébergement de sportifs permanents et stagiaires, de restauration, de recherche-innovation et d'équipements sportifs, représentant une surface d'environ 15 160 m². Le Creps a été agréé comme centre d'entraînement et d'hébergement pour les JO 2024 en France.

Il accueillera environ 200 sportifs de haut niveau et environ 130 stagiaires (formation) et des athlètes ou équipes de haut niveau en stage tout au long de l'année.

L'établissement positionné sur un site de 5,4 hectares intègre une réserve foncière de 2 800 m² et est composé :

- dans sa partie nord, d'un pôle sportif de 7 830 m² intégrant un pôle médical et de recherche innovation, 3 terrains de sport couverts et vestiaires dont 1 espace de tennis de table et un avec tribunes de 500 places permettant la pratique de plusieurs disciplines sportives grâce aux différents tracés, d'un stade de tir à l'arc sur le toit du bâtiment

(80 m), d'un pôle de régénération et récupération d'athlètes de haut niveau, d'un espace de kinésithérapie, de réathlétisation, de fitness et de musculation, de zones de coworking d'entreprises pour la recherche et l'innovation ainsi que des salles de réunions et de travail pour les entraîneurs, les athlètes, les fédérations ou les équipes de haut niveau en stage.

- dans sa partie sud, d'un pôle administration, accueil, enseignement, restauration pour 400 convives, cafétéria et hébergement de 170 lits d'une surface totale de 7 330 m².

La Région a engagé ce projet dans une démarche de Haute qualité environnementale avec les niveaux de certification et de labels suivants : certificats « NF HQE - Bâtiments tertiaires » et « NF HQE - Equipements sportifs », version millésime 2015 de Certivéa, label « NF HQE - Bâtiment tertiaire - Effinergie + », « NF HQE - Bâtiment tertiaire - Bâtiment bio source » niveau 1 et « NF HQE Equipements sportifs Bâtiment bio source » niveau 1.

et accroît chaque année son soutien financier aux associations, et met en œuvre de nouvelles actions pour apporter des réponses concrètes aux problématiques rencontrées par le secteur associatif. Elle souhaite être à l'écoute et au plus près de ces acteurs sur l'ensemble du territoire pour établir un lien durable.

Sur la période 2018-2019, près de 3 900 associations ont été créées en Pays de la Loire et 86% des associations ligériennes ne fonctionnent qu'avec des bénévoles. Au total, dans la région, on dénombre 89 000 associations en activité, portées par près de 729 000 bénévoles. Les associations représentent aussi plus de 127 000 emplois en 2019.

Pour permettre au Conseil régional de mettre en lumière les problématiques rencontrées par les associations de la région, le premier Rendez-vous de la vie associative a eu lieu le 10 novembre 2018, à l'Hôtel de Région. Dans cette dynamique, un rapprochement des territoires a été rendu possible par l'organisation des Rencontres départementalisées de la vie associative, organisées au printemps 2019. Dans chacun des départements des Pays de la Loire, ces événements ont permis de mieux comprendre les préoccupations des associations et de trouver, ensemble et au plus près d'elles, des solutions aux enjeux du monde associatif et à leurs objectifs.

Encourager et reconnaître le bénévolat

Le bénévolat est un facteur de cohésion sociale. Il est une composante essentielle de l'ADN ligérien. La Région des Pays de la Loire mène une politique spécifique en faveur du bénévolat sur son territoire. Elle soutient ainsi la solidarité territoriale et intergénérationnelle, et la conforte. En novembre 2019 a été instauré la **Fondation régionale du bénévolat** qui a pour vocation de soutenir la vie associative, de diffuser la culture du bénévolat, de reconnaître le mérite des bénévoles, ainsi que leurs engagements au quotidien. Il s'agit d'une fondation de flux destinée à redistribuer les fonds reçus.

La fondation régionale a 3 objectifs :

- **promouvoir et valoriser le bénévolat et le monde associatif ;**



Bénévoles en musique, à l'occasion du Festival « Les 3 éléphants »

- **développer et diffuser la culture du bénévolat ;**

- **impulser une réflexion académique sur les enjeux du bénévolat.**

3 thématiques prioritaires ont été repérées : la **jeunesse**, la **ruralité** et l'**innovation**. Pour l'année 2020, la fondation développera en priorité ses actions autour de la jeunesse.

Pour donner à cette fondation les moyens d'agir, la Région des Pays de la Loire s'est d'ores et déjà engagée à lui verser **100 000 € par an sur les 3 prochaines années**. Ce premier apport sera rapidement complété par ceux de mécènes issus du secteur privé. Le bénévolat est l'affaire de tous, le soutenir c'est accompagner l'innovation sociale et dynamiser le tissu économique au plus près des territoires.

La Fondation régionale du bénévolat représente une démarche de cohésion sociale unique à laquelle les entreprises régionales pourront participer et apporter leurs soutiens pour « faire territoire ». Au-delà du constat de la mobilisation des Ligériens dans le domaine associatif, c'est la reconnaissance de leur engagement qui sera ainsi valorisée et accompagnée.

Par ailleurs, une rencontre est organisée chaque année par la Région en marge de grandes manifestations sportives ou culturelles pour valoriser les bénévoles ligériens. Depuis 2016, les **Journées des bénévoles** constituent des événements

fédérateurs et l'occasion de favoriser les échanges entre bénévoles et associations du territoire.

Les **Bénévoles en musique** ont permis de faire découvrir en 2019, à près de **300 bénévoles ligériens**, le festival des Trois éléphants à Laval. En 2020, seront organisés « Les Bénévoles dans le vent » lors du Vendée Globe.

A cette occasion, les **médailles du bénévolat** seront à nouveau remises à des bénévoles afin de les remercier pour leurs actions et leurs engagements. Ce temps fort de la vie ligérienne permettra, une fois encore, de mettre en lumière celles et ceux qui investissent leurs temps, sans compter, dans le tissu associatif des communes de notre territoire.

La Région s'appuie également largement sur les bénévoles ligériens pour mettre en œuvre les priorités qu'elle s'est données : lutte contre les violences faites aux femmes et contre leur isolement, réduction de la grande précarité. Lutter pour les droits de chacun constitue un des objectifs du développement durable.

Elle a aussi renouvelé son mode de soutien au monde associatif, avec une volonté d'élargissement et d'ouverture à de nouveaux acteurs, en proposant deux appels à projets. L'accent a été mis sur l'engagement des jeunes dans la vie de la cité et sur la solidarité. Aujourd'hui c'est plus de 150 nouvelles associations aidées et des bénévoles ainsi confortés dans leur mission.

Œuvrer en faveur de l'égalité femmes/hommes et contre les violences faites aux femmes

La Région agit en faveur de l'épanouissement et le bien vivre ensemble à travers sa politique de lutte pour l'égalité femmes-hommes et contre les violences faites aux femmes. Le budget consacré pour l'année 2019 est de 290 000 €. Pour 2020, le budget est de 350 000 €. L'engagement régional en direction des acteurs investis dans la lutte contre l'exclusion et l'isolement des femmes se poursuit donc et se renforce. Le nouveau règlement d'intervention Égalité / solidarités a été adopté en juin 2017 (modifié en juin 2019), permettant d'accompagner des projets en faveur de la lutte contre l'isolement et des violences faites aux femmes.

À ce titre, la Région :

- soutient les centres d'informations aux droits des femmes et aux familles (100 000 €) qui permettent d'accompagner les familles et de lutter contre les violences sur l'ensemble du territoire régional ;
- met en réseau et mutualise des associations de soutien aux femmes, avec l'Union régionale Solidarités Femmes ;
- accompagne des acteurs ligériens dans leurs projets : rompre l'isolement des jeunes femmes enceintes, soutien aux publics précaires (prise en charge d'enfants hors temps scolaire, parrainage de familles monoparentales) ;
- a initié un projet de maillage territorial contre les violences conjugales en milieu rural.

FOCUS : Projet de maillage territorial contre les violences

La Région a souhaité agir en direction de territoires ruraux qui n'ont pas ou peu de services en matière de lutte contre les violences, en proposant un projet expérimental de maillage territorial sur ces zones isolées en partenariat avec les Centres d'information des droits des femmes et des familles (CIDFF). Cette expérimentation consiste à proposer une meilleure prise en charge globale des femmes victimes en créant une permanence juridique mensuelle sur ces territoires et en mobilisant l'ensemble des acteurs locaux concernés par la thématique.

L'objectif est d'amener les acteurs locaux à travailler ensemble et de manière complémentaire, en mettant en commun leurs compétences, au service de la lutte contre les violences faites aux femmes.

Ce projet de maillage territorial est mis en œuvre sur 3 territoires ruraux en Sarthe, en Vendée et en Mayenne : Brûlon (72), Saint-Gilles-Croix-de-Vie (85) et Villaines-la-Juhel (53). Les CIDFF 72, 85 et 53 sont pilotes dans la mise en œuvre de cette expérimentation. Ils ont créé une permanence juridique mensuelle et ont mobilisé les acteurs de proximité (professionnels de la santé, travailleurs sociaux, élus...) à travers la mise en place d'un réseau local de lutte contre les violences. Sensibilisés et informés, ces acteurs de proximité facilitent l'orientation des femmes victimes vers les structures adaptées et se rencontrent tous les mois pour échanger sur les situations rencontrées. Les résultats de cette première année d'expérimentation sont très positifs (25 femmes victimes accompagnées entre janvier et août 2019).

La Région organise également des manifestations à l'occasion de la Journée internationale des droits des femmes afin de faire évoluer les mentalités sur l'égalité femmes-hommes :

- le 8 mars 2019, témoins et experts ont répondu à l'invitation de la Présidente du Conseil régional des Pays de la Loire, pour participer à une journée d'échanges autour de l'entrepreneuriat féminin ;
- le 5 mars 2020, la Région a organisé une deuxième journée sur les femmes d'exception dans le sport. Les intervenants et intervenantes mobilisés ont livré un message puissant sur le dépassement de soi et l'épanouissement personnel.



Table ronde « L'entrepreneuriat au féminin »

Elle œuvre également dans le domaine de l'éducation en valorisant la mixité des filières d'apprentissage et en mettant en place des actions de lutte contre le harcèlement à l'école et de promotion de la mixité des métiers avec le programme d'actions éducatives

Enfin, les campagnes de communication régionales sont conçues avec l'objectif de lutter contre les stéréotypes et les clichés et la Région recherche, par ailleurs, autant que possible une parité lors des événements qu'elle organise.

ÊTRE UN EMPLOYEUR RESPONSABLE

La politique RH de la Région des Pays de la Loire se déploie autour de 3 axes : **l'insertion, la transformation des métiers et la qualité de vie au travail.**

Participer à l'insertion de tous les publics

Les Pays de la Loire sont toujours la première région de France pour le taux d'emploi d'apprentis dans ses propres services. Les diplômés préparés vont du CAP au Master 2 dans divers métiers et le taux de réussite remarquable est de 100% pour 2019. Cela témoigne de l'engagement total des maîtres d'apprentissage, des équipes qui accompagnent les jeunes dans leur insertion professionnelle. La Région développe une politique très active de recrutement, d'intégration et d'accompagnement des travailleurs handicapés et a recours à des entreprises du secteur protégé pour certaines activités régionales. Ainsi, **le taux de travailleurs handicapés dans les effectifs est de 7,9% à la fin de l'année 2019.**

Par ailleurs, la Région intègre dans ses marchés des **clauses de responsabilité sociale des entreprises (RSE)** en exigeant des titulaires des marchés publics de fournir à des personnes éloignées de l'emploi des heures de travail ainsi qu'un plan d'accompagnement pour leur insertion. Ainsi, les clauses d'insertion socioprofessionnelle sur le marché d'acquisition des postes de travail dans les lycées publics et EREA mis en œuvre par le titulaire DSMI depuis 2 ans ont porté les résultats suivants. La société titulaire s'était engagée à réaliser au moins 450 heures d'insertion par année d'exécution du marché et est allée bien au-delà de ses engagements initiaux.

En 2019 :

- 684,5 heures d'insertion réalisées ;
- 11 personnes embauchées en contrat d'intérim d'insertion, dont 8 demandeurs d'emploi longue durée, 3 jeunes de moins de 26 ans, 1 personne reconnue travailleur handicapé, 1 personne allocataire du RSA, 3 personnes placées sous-main de justice (certaines personnes entrent dans plusieurs catégories) ;
- les personnes ont pu bénéficier en outre de formation et d'un accompagnement personnalisé par leur employeur, l'agence d'intérim d'insertion A2i.

Accompagner l'évolution des métiers et des pratiques professionnelles

Le télétravail a été adopté par délibération de l'Assemblée régionale au printemps 2017. Ainsi, pour l'année 2019-2020, **307 agents du campus et des espaces régionaux ont bénéficié du télétravail** soit à leur domicile, soit dans une antenne régionale plus proche de leur résidence personnelle. Ce dispositif s'inscrit parfaitement dans la politique de développement durable de la collectivité, d'efficacité du service public à coûts maîtrisés.

L'offre de formation renouvelée, appuyée à l'Agenda 21 des Pays de la Loire, s'inscrit naturellement dans une démarche de développement durable, afin de valoriser les bonnes pratiques et en améliorer d'autres collectivement. Ainsi, chaque agent régional peut contribuer à faire de la Région une collectivité



exemplaire et éco-responsable dans son fonctionnement. En décembre 2019, l'Assemblée régionale a voté la mise en place du Compte personnel de formation (CPF), avec monétisation des heures à hauteur de 20€/heure.

Améliorer la qualité de vie au travail

La Région déploie progressivement le **document unique d'évaluation des risques professionnels** sur l'ensemble de quelque 120 sites de travail. Cette démarche consistant à cartographier et à hiérarchiser les risques est un élément essentiel du développement d'une culture de santé et sécurité au travail dans la continuité des actions de prévention en place. L'introduction de la préparation physique au travail pour tous les agents occupant des postes physiques en lycées notamment s'inscrit pleinement dans la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles.

Par ailleurs, la Région s'engage en faveur d'un renforcement des responsabilités managériales, considérant que les politiques RH restent vaines tant qu'elles ne sont pas comprises, partagées et déployées par l'ensemble de l'encadrement. Le développement du management de projets et la mise en place d'une fonction de conseil et d'appui managérial auprès des directions poursuivent leur développement au sein des services de la Région.

Rester mobilisés en faveur du personnel

L'année 2019 se distingue par des mesures exceptionnelles en faveur du personnel :

- **renforcement des équipes**, et assouplissement de la politique de remplacement dans les lycées ;

- **évolution du régime indemnitaire** grâce à l'intégration des agents des lycées dans le cadre d'emploi des adjoints techniques ;

- **développement des communautés métiers** et des échanges de bonnes pratiques entre pairs, grâce à la concrétisation du réseau des conseillers entretien sur l'ensemble du territoire.

Affirmer l'engagement pour l'égalité professionnelle

- Pour pallier les difficultés rencontrées par les femmes dans leurs parcours professionnels, un nouveau protocole d'égalité entre les femmes et les hommes sera adopté en 2020 ;
- Le recours au télétravail, demande forte des agents, est en constante augmentation. À ce titre, la Région a engagé une politique d'équipement pour tous les agents, avec dotation d'un PC portable et service de téléphonie intégré. Ces mesures permettent à la fois de faciliter la conciliation entre vie professionnelle et vie privée, mais également de réduire l'empreinte carbone du Conseil régional.

- Afin de lutter efficacement contre le harcèlement au travail, une évolution du protocole de prise en charge des situations de harcèlement présumées a été présentée au CHSCT du 4 juillet 2019. L'objectif de cette évolution est de faciliter l'identification des interlocuteurs et des ressources pouvant être sollicités ;



La transition vers UNE ÉCONOMIE CIRCULAIRE



UN PLAN EN FAVEUR
DE L'ÉCONOMIE
CIRCULAIRE
adopté en 2019



41 LAURÉATS DU 2^e
APPEL A PROJETS
ÉCONOMIE
CIRCULAIRE



25 TONNES DE
DÉCHETS PRIS EN
CHARGE PAR DES
ÉCO-ORGANISMES



11 PROJETS
D'ÉCONOMIE
CIRCULAIRE
ACCOMPAGNÉS
PAR LA RÉGION

La loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte du 18 août 2015 a inscrit la définition de l'économie circulaire dans le Code de l'environnement et a reconnu comme un objectif national la transition vers ce modèle. Le Conseil régional investit cette démarche au travers de la commande publique régionale, de la gestion des déchets mais aussi par sa compétence économique de soutien aux entreprises.

DÉVELOPPER L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE DANS LA RÉGION

La Région des Pays de la Loire a adopté en 2019 un Plan d'actions régional économie circulaire dans la continuité de sa Feuille de route sur la transition énergétique adoptée fin 2016. Ce plan s'inscrit pleinement dans la **stratégie économique régionale** définie dans le cadre du SRDEII 2017-2021 (Schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation) dont un des axes stratégiques est de faire des mutations de l'économie une opportunité.

Intégrer l'économie circulaire à la construction des lycées

Le plan régional prévoit d'accompagner la filière construction dans les ouvrages éco-conçus, de promouvoir l'utilisation de déchets du BTP recyclés ou issus du réemploi. La Région a engagé cette démarche sur ses opérations de construction notamment en inscrivant dans les objectifs programmatiques la labellisation « Bâtiment biosourcé » sur la construction des lycées de Nort-sur-Erdre, de Saint-Gilles-Croix-de-Vie, d'Aizenay et du nouveau Creps.

Pour parvenir à atteindre ses objectifs, la Région utilise les leviers suivants :

- mise en place d'une démarche de certification HQE® (Haute qualité environnementale) pour ses opérations immobilières structurantes (constructions de lycées neufs). Parmi les 14 cibles du profil environnemental des opérations, elle vise systématiquement le niveau « très performant » pour le critère « chantier à faibles nuisances ». Les exigences de la Région portent notamment sur la réduction et la valorisation

des déchets produits lors de la construction. La Charte de chantier vert, qui décrit les prescriptions à suivre par les entreprises en matière de gestion des déchets, est également adossée aux marchés de travaux. Par exemple, pour le lycée de Nort-sur-Erdre, 70% des déchets produits doivent être valorisés dans un périmètre de 30 km. Pour le lycée de Saint-Gilles-Croix-de-Vie, le taux de valorisation des déchets est de 70%, dont 20% en valorisation de la matière ;

- utilisation de matériaux biosourcés dans la construction des 5 lycées dont les livraisons sont échelonnées de 2020 à 2025, avec l'objectif d'obtention du label « Bâtiment biosourcé ». Il s'agira par exemple du bois et de ses dérivés, du chanvre, de la paille, de la plume ou de la laine de mouton. Cette démarche est associée à l'analyse du cycle de vie du bâtiment au travers du label BBC 2017, objectif qui va au-delà de la réglementation en vigueur (RT 2012). Par exemple, sur le lycée de Nort-sur-Erdre, la Région a recours à des bois indigènes issus de forêts gérées durablement (label PEFC ou FSC), à un isolant biosourcé sur les murs à ossature bois, à des isolants géosourcés issus du recyclage du verre, à de la peinture minérale à base d'huile de lin, soit 24 kg/m² ;

- le lycée de Saint-Gilles-Croix-de-Vie intègre 7 matériaux biosourcés

de construction de fonction différente qui représenteront 25 kg/m². Tout le bois utilisé est également issu de forêts gérées durablement (label PEFC ou FSC) ;

- mise en place d'une démarche d'analyse du cycle de vie des bâtiments (de la phase conception à la réception des ouvrages). En 2017, l'appel à projets de l'Ademe E+C-, qui impulse des objectifs de réduction de l'empreinte carbone (recours à des ressources recyclables et produites localement), a ainsi retenu 2 projets de construction de lycées en Pays de la Loire (Carquefou et Nort-sur-Erdre). A la suite de cette expérience, la labellisation E+C- est devenue une norme dans la construction de tous les lycées ; ainsi, le lycée de Saint-Gilles-Croix-de-Vie vise ce label avec le niveau E2C1 ;

- construction d'une base référentielle sur les matériaux biosourcés dans le bâtiment avec les réseaux d'entreprises (Atlanbois, Cavac biomatériaux, Echobat...). La Région participe aussi à un réseau d'ambassadeurs en matériaux biosourcés initié par la Dreal en 2016, dont l'objectif est d'impulser une dynamique régionale sur le développement de l'emploi de matériaux biosourcés et de favoriser le lien entre maître d'ouvrage, maîtres d'œuvre, fabricants et entreprises.



Intervention artistique des élèves de 4^e du collège Paul Doumer - Nort-sur-Erdre (44)

ZOOM SUR LE LYCÉE DE SAINT-GILLES-CROIX-DE-VIE : INVESTISSEMENT RÉGIONAL DE 47,6 M€

- Cette opération a pour objet la construction d'un lycée public polyvalent, de 31 divisions, d'une capacité globale de 895 élèves et apprenants, et 8 logements de fonction. Une réserve d'extension de 210 places en enseignement général et technologique (2 divisions supplémentaires par niveau) devra être ménagée, ainsi que la possibilité d'agrandir la structure d'hébergement, dont la capacité d'accueil actuelle est de 80 lits, et passerait à 120 lits.
- Un amphithéâtre de 200 places est prévu. La Communauté de communes de Saint-Gilles prévoit la mise en place d'équipements sportifs à proximité de l'établissement, consistant en un gymnase, une salle d'activités physiques et un anneau d'athlétisme avec, en son centre, un terrain de foot.
- Une plateforme pour bus est envisagée pour le dépôt, le ramassage scolaire et la réorientation des lycéens et collégiens vers d'autres établissements.
- La Région a engagé ce projet dans une démarche environnementale qui a pour objectif la certification HQE de marque NF « Bâtiments tertiaires - démarche HQE® », la labellisation « Effinergie + » et « Bâtiment biosourcé » de niveau 3 (au moins 42 kg/m²).

Accompagner les entreprises régionales

L'économie circulaire est un axe de compétitivité qui doit permettre aux entreprises de faire des économies de matières premières et de réduire les coûts de gestion des déchets.

Elle est également une opportunité de développement de nouvelles activités : développement de filières de recyclage, d'activités de réemploi et de réparation, d'éco-conception de produits, au travers de ses outils d'accompagnement financiers... À ce titre, 11 projets d'économie circulaire sont accompagnés à hauteur de 383 000 €.

PROMOUVOIR UNE ÉCONOMIE DE PROXIMITÉ

Chef de file du développement économique, la Région a souhaité inscrire dans le Pacte pour la ruralité et le Schéma régional de développement économique, d'internationalisation et d'innovation, les déclinaisons opérationnelles du Livre blanc sur l'économie de proximité. Cela passe par plusieurs actions :

- **le déploiement du Fonds de soutien aux commerces en milieu rural** qui permet d'aider directement les commerçants et artisans, situés dans des territoires en situation de fragilité commerciale, dans leurs projets d'aménagement et de modernisation de leurs outils de travail - 153 entreprises

soutenues depuis 2018, pour 2 M€, au titre de Pays de la Loire Commerce-artisanat ;

- **la 2^e édition en 2019 des Trophées de l'excellence artisanale** en partenariat avec la CMAR pour mettre en valeur les talents ligériens ;



Plage de St Brévin (44)

- **la recherche d'un meilleur équilibre touristique entre l'ensemble des territoires régionaux**, par le soutien de projets sur tous les territoires (soutien aux entreprises, Contrats territoires-Région, agritourisme...). Par ailleurs, l'une des orientations stratégiques régionales pour le tourisme vise à conforter la position des Pays de la Loire comme région française leader du tourisme à vélo (poursuite du soutien aux aménagements cyclables, développement de services aux clientèles touristiques, développement d'outils numériques, communication à l'international...). Cette ambition



Pose de la première pierre du futur lycée de Saint-Gilles-Croix-de-Vie (85)

favorise un tourisme doux sur l'ensemble du territoire régional. Parmi les projets cyclables soutenus en 2019 par la Région, à noter le projet d'aménagement de l'itinéraire entre Bazouges-sur-Loire et Durtal (soutien régional de 125 000 €) ; l'inscription au SR3V de l'itinéraire Nord Loire de Couëron à Saint-Nazaire (soutien régional de 272 500 €).

AMÉLIORER LA GESTION DES DÉCHETS

Le Plan de prévention et de gestion des déchets regroupe les différentes catégories de déchets :

- déchets dangereux,
- déchets des ménages,
- déchets d'activités économiques, dont déchets du bâtiment et des travaux publics.

Le Plan de prévention et de gestion de déchets et son Plan d'actions en faveur de l'économie circulaire ont été approuvés définitivement en octobre 2019. Ils seront ensuite intégrés au Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (Sradet). Sans attendre cette approbation, plusieurs actions ont été menées :

- une étude en 2019 sur le gisement des déchets et excédents de chantier du BTP, par la Cellule économique régionale de la construction (CERC) ;
- des partenariats avec des acteurs tels que RESECO, Novabuild, pour approfondir les questions relatives à la gestion plus efficace des déchets avec les entités concernées par cette thématique : EPCI, fédérations professionnelles, associations...
- une étude de préfiguration d'un observatoire des déchets et des ressources, réalisée en 2019, qui devrait permettre de le mettre en place en 2021 ;
- la gestion des déchets ne se limitant pas au strict territoire ligérien, un groupe de travail inter-régional (Bretagne, Normandie, Pays de la Loire) réunit les services, les professionnels et les Dreal des 3 régions sur la problématique des installations des stockage des déchets non dangereux ;



- par ailleurs, le groupe de travail sur les installations de traitement des déchets, issu de l'élaboration du Plan de prévention et de gestion des déchets, continue de réunir les EPCI et syndicats à compétence traitement des déchets afin de réfléchir ensemble à cette gestion et à la mutualisation possible des équipements.

Enfin, la Région a l'ambition de poursuivre et amplifier son implication en étant exemplaire, en se fixant l'objectif « zéro déchet plastique non valorisé » avec un travail de différentes directions pour y contribuer.

Concernant le Plan d'actions régional en faveur de l'économie circulaire, l'année 2019 a été marquée par le lancement du 2^e appel à projets sur l'économie circulaire, en commun avec l'Adem et la Dreal. Cet appel à projets a rencontré un vif succès et 41 lauréats ont été désignés. Le premier comité de pilotage chargé du suivi du plan d'actions s'est réuni en mars 2019, en présence de l'ensemble des pilotes d'actions.

La Région a également participé au projet Interreg Europe Bioregio « modèle régionaux d'économie circulaire et meilleures technologies disponibles pour les flux organiques » qui a abouti au terme de la phase I au plan d'actions « vers une bioéconomie circulaire en Pays de la Loire ». Il est coordonné par l'Association des chambres d'agriculture de l'arc atlantique (AC3A), en concertation avec la Région et le groupe des parties prenantes en Pays de la Loire (des

collectivités territoriales, une entreprise, 2 associations, une université, la Chambre régionale d'agriculture).

Pour clore cette phase I de Bioregio, la Journée annuelle des acteurs de l'économie circulaire en Pays de la Loire du 7 novembre 2019 s'est déroulée sur le thème de la bioéconomie durable. La conférence et des groupes de travail ont prouvé les attentes de la centaine de participants et les opportunités de projets autour de la « bioéconomie ».

Par ailleurs, des partenariats déjà noués avec des structures spécialisées se poursuivent :

- la Cellule économique régionale de la construction pour mieux connaître le flux de certaine matière ;
- Novabuild sur les déchets de la construction ;
- Reseco pour intégrer l'économie circulaire dans l'achat public.

Pérenniser la démarche 3R

Ainsi, la Région s'est fixé comme objectif de mettre en place une gestion durable et responsable des équipements dont elle est propriétaire et qu'elle met à disposition des EPLE, en suivant un processus dit des « 3R » des modes de traitement des mobiliers et équipements obsolètes :

- Réemployer (transferts entre établissements) ;
- Revendre aux enchères ;

- mettre à la Réforme de manière responsable (filières de Responsabilité élargie des producteurs - REP).

Cette nouvelle orientation s'inscrit elle aussi dans le Plan d'actions régional économie circulaire 2018-2025. Les modalités de mise en œuvre des 3R ont été construites de manière concertée avec les lycées.

Le déploiement des 3R est désormais pleinement identifié et engagé auprès des établissements. Le réemploi d'équipements entre établissements a ainsi représenté en 2019 une économie de 98 876 € sur les achats d'équipements neufs, hors frais de déménagement. Le montant des recettes annuelles perçues par la Région grâce aux ventes aux enchères est de 26 396 €. Concernant la réforme des équipements, les déchets entrant dans le cadre pris en charge par les éco-organismes relevant des filières REP ont représenté 25 tonnes et 118 m³ pour l'année 2019.

Par ailleurs, la Région a souhaité accélérer, dans le cadre de sa Feuille de route RH/managériale en faveur des lycées, le plan de renouvellement des chaises de restauration pour harmoniser les conditions ergonomiques de travail des agents régionaux des lycées entre établissements, car le poids de chaises est souvent à l'origine de

troubles musculosquelettiques. En 2019, 4 197 chaises trop lourdes ont été remplacées.

En termes d'amélioration des conditions de travail des agents régionaux des lycées, on peut citer aussi le remplacement de 5 laveries en 2019, représentant un investissement total en équipement de 548 592 € (hors travaux immobiliers). Pour chaque remplacement de laverie, le lycée et la Région travaillent ensemble à l'amélioration de l'environnement de travail des agents et tout particulièrement à l'ergonomie des postes de travail. A noter, les projets des laveries intègrent la lutte contre le gaspillage alimentaire en permettant à l'élève d'être un acteur du tri de son plateau en cohérence avec la politique d'alimentation « Manger local ».

De plus, le recyclage annuel des matériels informatiques obsolètes déployés dans les lycées publics (par exemple, la Région renouvelle environ 5 000 ordinateurs par an dans les EPLE) est confié dans le cadre d'un marché public à l'entreprise adaptée Arceaux Anjou qui emploie plus de 80% de personnes handicapées. Les matériels hors service sont démontés pour être recyclés dans le respect des normes européennes en matière de traitement des DEEE (Déchets d'équipements électriques et électroniques) et parfois reconditionnés pour être revendus.

INSCRIRE L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE DANS TOUTE L'ACTION DE LA COLLECTIVITÉ

La Région est engagée depuis de nombreuses années, au travers de la commande publique, en faveur du développement durable et de la Responsabilité sociétale des entreprises (RSE). Cet engagement a été conforté par l'axe 3 de la stratégie d'achat, « **Promouvoir des achats publics socialement et écologiquement responsables au service des priorités politiques du Conseil régional** ». Les actions qui constituent cet axe complètent et s'intègrent à la Stratégie régionale de l'économie sociale et solidaire, au Plan d'actions pour l'économie circulaire et au Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (Straddet). Elles répondent également à l'obligation prescrite par les lois du 31 juillet 2014 relative à l'Économie sociale et solidaire (ESS) et du 18 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte qui imposent la promotion des achats publics socialement et écologiquement responsables.

Visite d'un chantier naval de réemploi de voiliers, vedettes et embarcations de plaisance en fin de vie transformés en hébergement de plein air sur terre ferme (entreprise aidée par la Région)



© Région Pays de la Loire / Ouest Médias

2019

**RAPPORT
DÉVELOPPEMENT
DURABLE**

 Région
PAYS DE LA LOIRE